

01

DIAGNOSTIC



PLAN
LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

LE VAL DE SOMME DE DEMAIN

OBJECTIF 2032

Plan local d'urbanisme
intercommunal **#PLUI**



Quel Val de Somme pour demain ?

Le conseil communautaire a délibéré le 17 décembre 2015 afin d'élaborer le premier Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Val de Somme. Une réflexion indispensable sur le devenir et le rôle du territoire.

Le Val de Somme, un territoire d'ancrage où l'humain est au cœur



Alain BABAUT

Maire de Corbie - Président de la Communauté de Communes du Val de Somme

Tout au long de ses 23 ans d'existence, notre Communauté de Communes a eu à cœur de répondre aux besoins des habitants de ses communes adhérentes. Forte de 33 communes et de plus de 26 000 habitants, notre structure intercommunale a trouvé toute sa place dans le paysage politique local et dans le pays du Grand Amiénois. Les nombreuses compétences assurées par notre structure ont permis d'améliorer la vie quotidienne de nos administrés. Demeurant ambitieux, le Val de Somme a décidé en 2015 de se lancer dans l'élaboration d'un PLUI, un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec un volet habitat. Un outil qui va nous permettre de prendre du recul pour connaître les besoins du territoire à 15 ou 20 ans en matière de logement, d'emploi, de mobilité, d'infrastructures routières, d'équipements collectifs... Un outil qui doit nous permettre d'évaluer notre action et d'aborder, dans les meilleures conditions, la gestion des nouvelles compétences prises début 2018, comme la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations et les eaux pluviales, ou encore en 2020, l'eau potable. Et pour que nos choix stratégiques collectifs pour les années à venir soient les meilleurs possible, nous avons besoin d'établir un diagnostic solide et précis. C'est ce document que vous avez entre les mains. Vous y lirez que le Val de Somme possède de nombreux atouts pour préparer son avenir et pour définir ses priorités dans le champ de ses compétences. Des compétences qui deviennent de plus en plus complexes et pour lesquelles nous devons apprendre à anticiper les problèmes, imaginer des solutions et fixer les cadres de leur mise en œuvre.

Sommaire

01

LES GRANDS THÈMES DU PLUI

P.5 Pourquoi élaborer un PLUI ?

P.6 Comment se construit un PLUI ?

P.8 Comment a été réalisé
le diagnostic ?

02

LE CADRE TERRITORIAL

P.11 Un territoire modelé par son histoire
et sa géographie

P.12 Des zones naturelles à préserver

P.14 Le paysage, un héritage du passé,
un patrimoine, un enjeu pour l'avenir

P.15 Un patrimoine bâti et rural
à valoriser

P.17 Un territoire marqué
par la Grande Guerre

P.20 Des atouts majeurs
pour le tourisme vert

P.22 Un territoire particulièrement
exposé aux risques d'inondation

P.24 Le risque de ruissellement

P.25 Les autres risques

03

LE FONCTIONNEMENT TERRITORIAL

P.27 L'évolution de la population
crée de nouveaux besoins

P.28 Quelle population
sur le Val de Somme ?

P.29 Le logement

P.31 La cabanisation, un héritage
culturel aux enjeux multiples

P.32 La mobilité, lien entre
toutes les tranches de vie

P.34 Une excellente
desserte ferroviaire

P.37 Un environnement
économique complexe

P.39 Un taux de chômage plus faible
que la moyenne départementale

P.40 Le Val de Somme, un territoire
qui peut s'appuyer sur des pôles
de différents niveaux

04

LE SUPPORT TERRITORIAL

P.43 Le foncier, un enjeu transversal,
une ressource à préserver

P.44 Évolution de l'occupation
du sol en Val de Somme

P.45 Le renouvellement urbain,
un travail complexe

P.46 Enjeux territoriaux

P.48 La collaboration avec les communes

P.49 La concertation avec la population

P.50 Retour sur notre grande enquête
sur notre vie quotidienne



Pour leurs contributions à la rédaction de ce document
(graphiques, cartes, schémas, visuels) et aux études menées
dans le cadre de l'élaboration du PLUI

Directeurs de publication : Alain Babaut - Denis Demarcy | Rédacteur en chef : Frédéric Pelletier

Comité de rédaction : Denis Demarcy, Magalie Delbouille, Claire Amiable

Crédits photos : Denis Demarcy, Serge Rondot, Claire Amiable, OT Val de Somme | Réalisation : Resec Amiens - Juin 2018



01

LES GRANDS THÈMES DU PLUI





Comme beaucoup de villages du Val de Somme, l'eau est omniprésente à Chipilly

Pourquoi élaborer un PLUI ?

Les activités quotidiennes des habitants se font au sein de grands bassins de vie. L'échelle intercommunale est alors davantage pertinente pour répondre aux besoins des habitants qui vont aussi chercher des services, des emplois dans les territoires environnants comme le Pays du Coquelicot ou Amiens Métropole. Le PLUI, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, s'inscrit donc dans une vision stratégique qui va au-delà des limites administratives, dans un objectif d'anticipation des besoins des habitants du Val de Somme à 10 ou 15 ans.

Ce que dit la loi

La loi Grenelle 2 de 2010 a mis en place la possibilité de réaliser un Plan Local d'Urbanisme, habituellement élaboré par les communes, à l'échelle des intercommunalités.

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué (ALUR) de 2014

rend obligatoire ce changement d'échelle. L'intercommunalité constitue donc la structure compétente en matière d'urbanisme.

Une nécessité pour le territoire

En outre, dans la vie d'un territoire, l'élaboration du document comme le PLUI est l'occasion de réfléchir ensemble à l'avenir et de bâtir un projet d'ensemble cohérent où chacune des communes a un rôle à jouer. 80 % des communes du Val de Somme n'ont pas de document d'urbanisme ou présentent un document d'urbanisme ancien. L'élaboration de ce PLUI va donc permettre de prendre en compte les évolutions socio-économiques du territoire, les flux qui l'organisent, les modes de vie de ses habitants, les besoins des acteurs locaux, etc.

“ÉLABORER UN PLUI, C'EST DONC BÂTIR UN PROJET D'ENSEMBLE COHÉRENT”



Le PLUI du Val de Somme est réalisé sur 32 communes. En effet, la commune de Pont-Noyelle, nouvellement arrivée, a élaboré son PLUI avec l'ancien territoire Bocage-Hallue

Comment se construit un PLUI ?

Pour comprendre le territoire et ses interactions avec les territoires voisins, les travaux ont abordé l'ensemble des thématiques qui le compose comme la démographie, la sociologie, l'économie, les commerces, les services, les équipements, le tourisme, la mobilité, l'environnement, l'agriculture, les friches, le patrimoine bâti et paysager, les marchés de l'immobilier et du travail, etc.

Tous ces thèmes sont abordés au sein d'un diagnostic qui met en évidence les enjeux d'évolutions du territoire. Des scénarios prospectifs sont ensuite établis pour permettre aux élus d'élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui fixe les objectifs et grandes orientations en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme. Le travail sur le PADD du Val de Somme repose sur une réflexion globale de développement territorial. Ce projet se décline ensuite dans les documents opposables, tels que les Opérations d'Aménagement et de Programmation, le plan de zonage et le règlement. Ces pièces serviront de base d'analyse pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, de démolir, d'aménager).

Le programme Local de l'Habitat (PLH) sera retravaillé et intégré aux travaux du PLUI. Une étude préalable au Schéma de Gestion des Eaux Pluviales et un diagnostic eau potable viendront compléter les connaissances territoriales.

Et en attendant ?

En attendant ce Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, les documents communaux existants (PLU et cartes communales) continueront à être appliqués. Ils pourront, si besoin, évoluer à la marge à travers les procédures de modification.

Cependant, à partir du moment où le Projet d'Aménagement et de Développement Durable aura été débattu et sur proposition de la Communauté de Communes, chaque mairie aura la possibilité de surseoir à statuer, c'est-à-dire d'attendre le nouveau document d'urbanisme avant de se prononcer sur le projet.

2^{ÈME} SEMESTRE 2016

1^{ER} SEMESTRE 2017

2^{ÈME} SEMESTRE 2017

1^{ER} SEMESTRE 2018

PHASE 1

DIAGNOSTIC PARTICIPATIF
ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

PHASE 2

PROJET D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PHASE 3

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT
ET DE PROGRAMMATION

Une gouvernance avertie

La Communauté de Communes

Les communes

Une expertise adaptée

Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA)

AMEVA

Bureaux d'études multiples

Avec qui se construit-il ?

L'élaboration d'un PLUI fait intervenir de multiples acteurs qui accompagnent le "couple" Communauté de Communes / Communes.

Des partenaires institutionnels impliqués

Etat / Région / Département

Pays du Grand Amiénois

Chambre d'Agriculture

Chambre de Commerce et d'Industrie

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Une concertation continue

Usagers du territoire

Habitants

Associations

Professionnels

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2016 / 2019



Comment a été réalisé le diagnostic ?

La transversalité à tous les étages

Le diagnostic est la première étape du PLUI. Il permet, à travers l'étude des thématiques de l'aménagement, de comprendre le fonctionnement du territoire. Les thématiques sont appréhendées en lien les unes avec les autres et non de manière déconnectée.

Cette transversalité thématique doit également être croisée avec la transversalité géographique pour appréhender, cette fois-ci, les liens entre les territoires, qu'ils soient administratifs, physiques et vécus. En effet, en fonction de chaque thématique étudiée, l'échelle de pertinence va du très locale au national, voire internationale.





Atelier Paysage, Environnement et Cadre de vie, Baizieux

Un diagnostic nourri et partagé

Le travail sur le diagnostic a été nourri par les communes notamment dès le début de la mission. Ainsi, une enquête par questionnaire et un entretien de diagnostic auprès de chaque commune a été menée. L'objectif étant de collecter un certain nombre d'informations précises sur divers sujets comme le foncier, les équipements, les risques, le patrimoine et de cerner les préoccupations et les attentes des communes. De nombreux ateliers thématiques ont été organisés à l'adresse des référents PLUI de chaque commune mais aussi aux différents acteurs du territoire et des Personnes Publiques Associées (PPA). Ces séances ont servi à présenter les grands constats et les analyses menées par les bureaux d'études dans une logique d'interaction où chacun a eu la possibilité de réagir aux exposés.



*Temps de travail PLUI
Atelier foncier*

Atelier Patrimoine et Tourisme, Cerisy



02

LE CADRE TERRITORIAL





Un territoire modelé par son histoire et sa géographie

Le Val de Somme n'est pas une page blanche mais bien un territoire hérité. Les dimensions naturelles, de biodiversité, de patrimoine, de paysage, de risque, de nuisance composent un cadre territorial particulier. Ce cadre doit être appréhendé dans le diagnostic du PLUI pour le prendre en compte de manière complète dans la phase projet.

L'environnement doit être abordé sous deux angles, à la fois au sens "nature", nécessaire à tous les êtres vivants et au sens "cadre de vie", nécessaire aux personnes. Ces deux dimensions sont intimement liées, une nature préservée contribue à créer un cadre de vie de qualité pour les personnes.

Un patrimoine naturel exceptionnel au sein du Val de Somme

Au sens "nature", le Val de Somme recèle des richesses exceptionnelles. Elles sont liées en particulier à la présence de vallées humides : les rivières de la Somme, de l'Ancre et de l'Hallue coulent sur le territoire, entourées par endroits de marais, d'étangs et de boisements. Ces espaces abritent une riche biodiversité : plantes, oiseaux, insectes, amphibiens, reptiles, etc.

En plus des vallées humides, le territoire du Val de Somme accueille quelques boisements et quelques larris (des coteaux calcaires typiques de la Picardie qui abritent une faune et une flore spécifiques).

Des zones naturelles à préserver

De nombreux espaces du Val de Somme sont couverts par des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

Un zonage qui indique la présence d'enjeux écologiques, sans constituer une protection réglementaire.

La Vallée de la Somme présente une importance écologique telle, qu'elle est protégée par la réglementation européenne, le dispositif Natura 2000. Ainsi, le PLUI devra être particulièrement vigilant à la préservation de cet espace. Plus globalement, c'est tout le projet qui devra s'inscrire dans une démarche de limitation des impacts de l'activité humaine sur l'environnement.

Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu



Communauté de Communes du Val de Somme



Limites communales



Zone importante pour la conservation des oiseaux



ZNIEFF de type 1



ZNIEFF de type 2



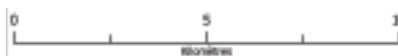
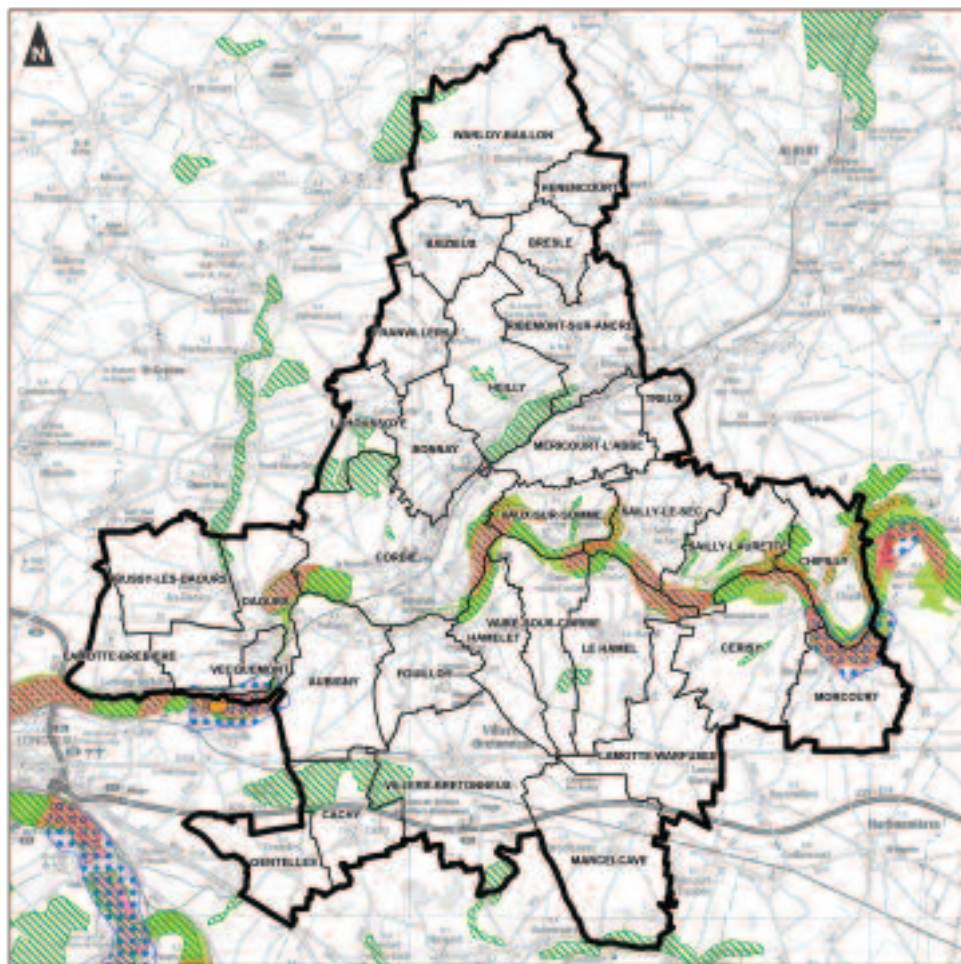
Arrêté de protection de Biotope



Zone spéciale de Conservation



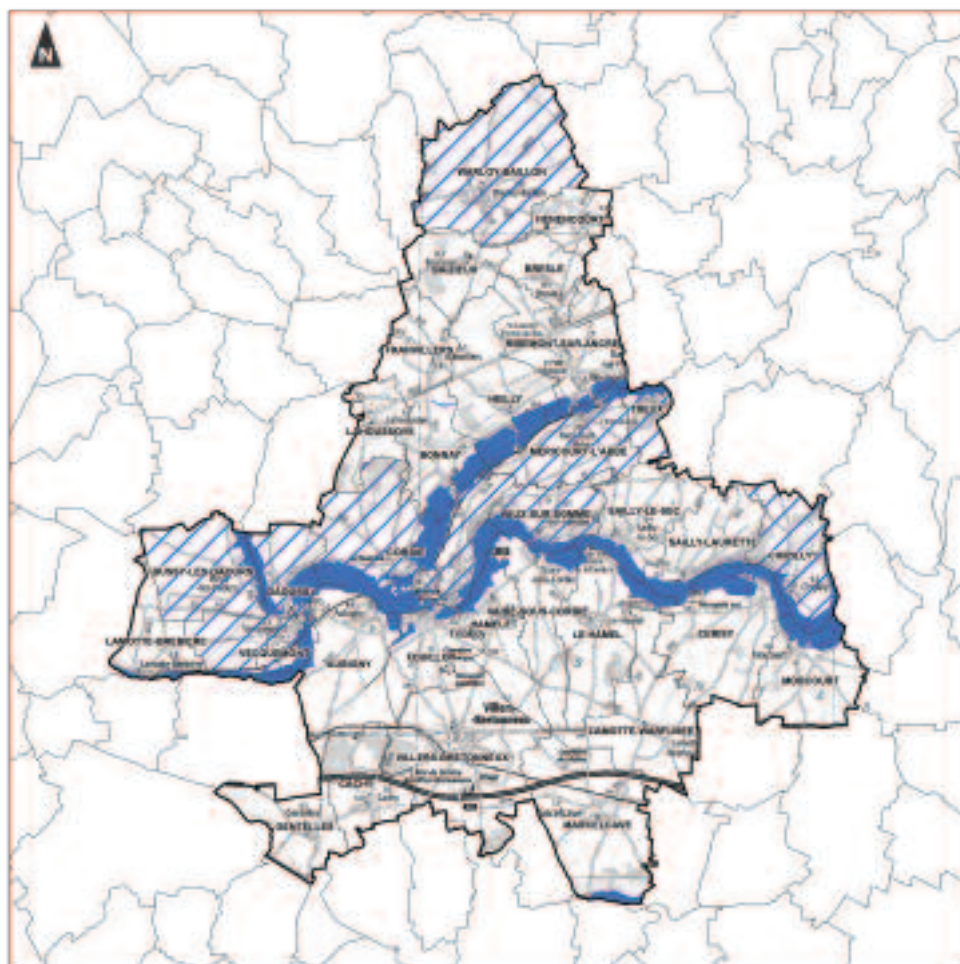
Zone de protection Spéciale



1:50 000

(Données géographiques issues de la base de données de l'IGN)

Relevés : cartographie, 2010
Plan : 1:50 000
Données : IGN - 1:50 000 - 1:50 000



Enjeux du SDAGE



Communauté de Communes du Val de Somme



Limites communales



Zone à dominante Humide du SDAGE



Zone à enjeu eau potable



1:100 000

(Donnée géométrique tirée de l'IGN, IGN 2018)

Modèle : modèle numérique 3D
Source : IGN, IGN 2018
Source : IGN, IGN 2018



Les zones humides, un enjeu majeur

Les terrains habituellement inondés ou gorgés d'eau, comme des marais ou des prairies humides, constituent des zones humides. Les zones humides abritent une biodiversité importante et rendent des services essentiels en matière de gestion hydraulique (tamponnement, filtrage).

Le Val de Somme comprend de nombreuses zones humides (en fond de vallée principalement), qui devront faire l'objet d'une protection dans le PLUI et d'études spécifiques en cas de projet.

Les activités d'élevage participent à l'entretien des prairies, et donc des zones humides. Le diagnostic agricole a relevé de graves difficultés pour les secteurs de l'élevage, qui en plus de leurs conséquences économiques et humaines, risquent d'impacter négativement les zones humides.

Le paysage, un héritage du passé, un patrimoine, un enjeu pour l'avenir



Vue panoramique depuis le Belvédère Sainte Colette : paysage de vallée

Un paysage, différentes échelles

Le paysage se définit comme la perception visuelle que nous avons de notre environnement. Il revêt une dimension subjective car cette perception dépend de l'observateur, de sa culture, de sa sensibilité. C'est aussi un héritage du passé, susceptible d'évoluer selon les décisions prises en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.



Vue panoramique depuis le sommet du Mémorial australien : paysage de plateau

Dans le cadre du diagnostic PLUI, une vingtaine de vues remarquables ont été relevées, mais le paysage ne se résume pas à ces

vues spectaculaires : les ambiances de ville, de village ou de campagne plus ordinaires constituent également un enjeu.

Dans le Val de Somme, on peut observer deux grands types de paysage : des paysages de vallée, verts et intimes, offrant parfois de spectaculaires panoramas, et des paysages de plateau, plus ouverts, dominés par les cultures et par l'architecture de la reconstruction.

Des formes urbaines historiques encore présentes

Les paysages de ville ou de village sont fortement influencés par les formes urbaines. La plus courante dans le Val de Somme est celle du village noyau, organisé autour d'un centre-village, souvent matérialisé par une place. La seconde forme est celle du village rue, implanté en longueur le long d'une rue principale.

Le Val de Somme compte également quelques villages domaines : dans ce cas de figure, le village a été organisé historiquement autour d'un château, qui dans certains cas existe encore, comme à Hénencourt, et dans d'autres n'existe plus, comme à Heilly.

L'un des enjeux du PLUI sera d'intégrer harmonieusement les nouveaux développements avec la forme urbaine historique des communes qui constitue en soit un patrimoine.

Située en 1918 sur la ligne de bataille, les communes de Lamotte-en-Santerre et Warfusée-Abancourt, qui deviendront par fusion en 1974 Lamotte-Warfusée, ont subi de nombreux bombardements qui les ont entièrement anéanties.

L'église Saint-Pierre fut entièrement détruite et reconstruite durant l'entre-deux-guerres de 1929 à 1931 par un architecte de renom, Godefroy Teisseire, l'un des plus brillants représentants de l'art déco en France qui s'entoura de grands artistes de l'époque. Bel exemple du renouveau architectural de l'entre-deux-guerres, l'édifice est protégé au titre des monuments historiques depuis 2005.

Un patrimoine bâti et rural à valoriser

**9 MONUMENTS INSCRITS OU CLASSÉS
AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES**



Friche industrielle, ancienne usine Mailcott, Villers-Bretonneux



Rouges-barres, Lahoussoye



Place enherbée picarde, Marcelcave

Des monuments emblématiques et un patrimoine ordinaire à conserver

La Somme ayant été le théâtre de conflits majeurs par le passé, le département s'est vu amputé d'une partie importante de son patrimoine bâti. Pourtant le Val de Somme recèle encore de nombreux bâtiments qui témoignent de son passé et constituent une partie de son héritage culturel.

Si on compte plusieurs monuments emblématiques sur le territoire (9 monuments inscrits ou classés au titre des monuments historiques), c'est surtout la profusion d'un patrimoine plus "ordinaire" qui fait le charme et l'identité du Val de Somme

Une dynamique de valorisation à encourager

On peut dénombrer environ 70 bâtiments remarquables non protégés (maisons, fermes, mairies, églises, etc.), 10 éléments de patrimoine industriel non protégés, qui témoignent encore de l'importance qu'a eu l'industrie textile dans le développement du territoire, environ 90 éléments de patrimoine rural qui contribuent à conférer leur caractère aux villages du Val de Somme : calvaires, chapelles, pigeonniers, monuments aux morts, places vertes remarquables, mares historiques, arbres remarquables, etc.

Une dynamique de valorisation de ce patrimoine semble se développer, qu'elle relève d'initiatives privées ou publiques.



Centre d'Interprétation Sir John Monash, Fouilloy

Une tradition mémorielle bien vivante

Dans le Val de Somme, les événements de la Première Guerre mondiale font l'objet d'une tradition mémorielle encore bien vivante aujourd'hui.

Cette mémoire est liée en particulier aux troupes australiennes et néo-zélandaises qui ont participé à plusieurs combats sur le territoire. Elle se matérialise autour de plusieurs lieux et événements, notamment :

- Le Mémorial national australien, inauguré en 1938, qui constitue le principal monument érigé à la mémoire des Australiens ayant participé à la Grande Guerre. Tous les ans, le 25 avril, une commémoration majeure s'y tient : l'ANZAC DAY qui réunit environ 6 000 personnes.

- Un important centre d'interprétation (Centre Sir John Monash), retraçant l'histoire de l'engagement australien dans le conflit, s'est ouvert en avril 2018.

- Le Mémorial australien de Le Hamel : implanté sur les hauteurs de Le Hamel, ce mémorial, relativement récent (1998) et présentant une esthétique très différente de celui de Villers-Bretonneux, commémore une bataille ayant eu lieu en juillet 1918 dans la commune.

- Le musée franco-australien de Villers-Bretonneux, récemment rénové, se situe dans l'École Victoria (construite en 1920 avec l'aide des Australiens).

- Le monument aux morts de la Troisième Division Australienne de Sailly-le-Sec et de nombreux cimetières britanniques présents sur l'ensemble du territoire.

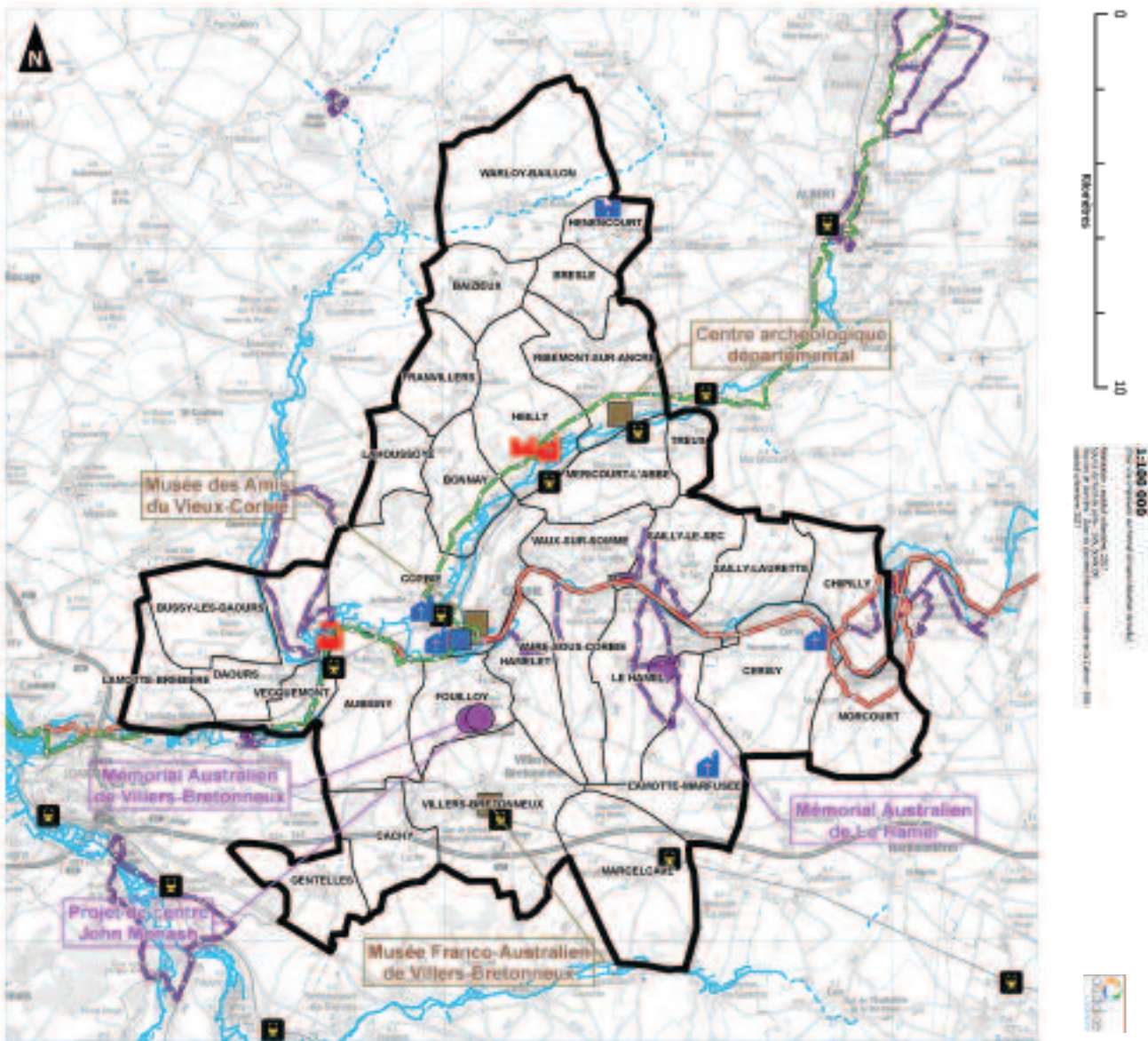
Une reconnaissance en cours

Depuis 2011, une démarche franco-belge a été lancée pour inscrire les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (front ouest) au patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO). Les mémoriaux australiens de Villers-Bretonneux et Le Hamel font partie du dossier de candidature. Si cette démarche aboutit, elle conférera plus de notoriété à ces sites, mais elle nécessitera également d'importantes mesures pour leur préservation et la mise en valeur générale du territoire. L'inscription est espérée pour l'été 2018.



Mémorial national australien, Le Hamel

Synthèse des éléments touristiques sur le territoire du Val de Somme



Points d'intérêt touristique



Patrimoine bâti classé

**Patrimoine bâti inscrit**



Véloroute le long de la Somme à Vaux-sur-Somme

Des atouts majeurs pour le tourisme vert

LE VAL DE SOMME SE CARACTÉRISE PAR UNE NATURE EXCEPTIONNELLE, IDÉALE POUR DÉVELOPPER LE TOURISME VERT. DANS CE DOMAINE, LE TERRITOIRE PEUT S'APPUYER SUR 2 ATOUTS MAJEURS : LES VALLÉES DE LA SOMME ET DE L'ANCRE PROPICES AU REPOS ET AU "BIEN VIVRE"

La mise en valeur des vallées

Depuis plusieurs années, le Département a lancé un grand projet touristique de mise en valeur de la Vallée de la Somme qui comprend notamment :

- la création d'une véloroute reliant Péronne à Saint-Valery-sur-Somme,
- la mise en valeur d'un parcours des belvédères comprenant 30 points de vue aménagés (dont 2 sur le territoire),
- la création de maisons de la vallée dans les anciennes maisons éclusières (l'une d'entre elles est ouverte à Lamotte-Brebière).

La mise en valeur de la vallée pourrait aussi passer par le développement du tourisme fluvial, en particulier à Corbie. Un projet d'amélioration et d'agrandissement des équipements

pour accueillir touristes et plaisanciers est conjointement porté par la Communauté de Communes du Val de Somme et le Conseil départemental.

La Vallée de l'Ancre constitue également un potentiel pour le tourisme vert. Elle est notamment longée par la véloroute de mémoire (qui relie Amiens et Arras).

La pratique de la pêche dans les vallées de Somme et de l'Ancre est historiquement liée au développement du camping, mais aussi à l'installation peu maîtrisée et en dehors de tout cadre légal de cabanes (souvent appelées "Habitations Légères de Loisirs", sans répondre à la définition légale de ce terme).



Un territoire particulièrement exposé aux risques d'inondation

25 communes ont déjà fait l'objet d'inondations reconnues en catastrophe naturelle

L'environnement naturel riche lié à la présence de cours d'eau et de relief fait du Val de Somme un territoire particulièrement exposé aux risques d'inondation. Parmi les 32 communes du Val de Somme, 25 ont déjà été concernées par un arrêté de catastrophe naturelle lié à une inondation. On distingue 3 types d'inondation, tous présents dans le Val de Somme :

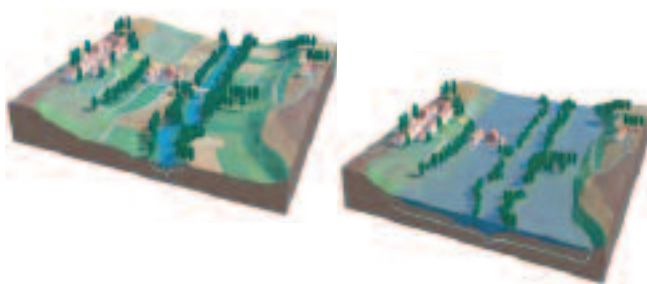
Les inondations par débordement de cours d'eau. Les villages concernés sont ceux qui sont installés sur les bords de la Somme, de l'Ancre et l'Hallue.

Les inondations par remontées de nappe. Elles concernent les secteurs où la nappe phréatique est proche de la surface. Il s'agit le plus souvent d'espaces en fond de vallée, mais cela n'est pas systématique (selon la composition du sous-sol et la profondeur de la nappe).

Les inondations par ruissellement et coulée de boue. Ces phénomènes sont très courants dans la Somme : en effet, les secteurs en pente cultivés où il y a peu de couvert végétal pour freiner le ruissellement de l'eau sont particulièrement sensibles à ce risque.

Le territoire est couvert par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Somme et de ses affluents. Ce plan indique les secteurs concernés par le risque et établit un règlement limitant les possibilités de construire en zone inondable. Théoriquement, ce plan couvre tous les risques d'inondation mais en réalité il est très lacunaire sur les risques de ruissellement et coulées de boue. Une étude consacrée à la gestion des eaux pluviales, réalisée en parallèle de l'élaboration du PLUI, permettra de mieux identifier les dysfonctionnements en matière de ruissellement.

Débordement de cours d'eau : Le cours d'eau gonfle et s'étend dans le champ d'expansion de crue. C'est le passage du lit mineur au lit majeur.



Remontée de nappe : Lorsque les pluies sont abondantes durant plusieurs saisons et/ou années successives, le niveau de la nappe peut s'élever et, jusqu'à atteindre la surface du sol et ainsi provoquer une inondation.



Ruissellement pluvial : Lorsque la surface du sol n'est pas ou plus en capacité d'absorber, l'eau de pluie se met à ruisseler.



Le risque de ruissellement

Un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales intégré à la démarche du PLUI

Un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales (SGEP) est intégré à la démarche du PLUI. L'objectif est d'appréhender la gestion de ces eaux dans l'aménagement du territoire et de se positionner dans une dimension durable.

Les deux principes fondateurs sont donc de limiter les risques d'atteintes aux biens et personnes, ainsi que de respecter les objectifs de qualité des milieux récepteurs.

De par sa configuration géographique (relief), l'importance de l'occupation agricole, du développement de l'urbanisation, le

Val de Somme est particulièrement touché par le risque de ruissellement. Pour cela, le travail du SGEP doit mener à la définition de secteurs sensibles potentiels afin de ne pas engendrer de futurs risques, à proposer des préconisations d'aménagements pour les espaces exposés et à proposer des solutions afin de résoudre les problèmes existants.

Les mares paysagères, les trottoirs enherbés, les espaces verts, les revêtements perméables, les rideaux picards sont autant d'éléments utiles à la gestion durable de l'eau pluviale et participent à la qualité de vie et du patrimoine paysager.



Mare communale, exutoire final des eaux pluviales, Cachy



Jachère faune sauvage, Bonnay



Gestion intégrée de l'eau pluviale, Ribemont-sur-Ancre

Une pollution des sols à surveiller

En matière de pollution des sols, le Val de Somme ne comprend que 2 sites où la pollution est avérée mais 165 sites sont potentiellement pollués. En cas de projet sur ces secteurs, cette pollution sera à évaluer et à travailler.

Concernant la pollution des eaux souterraines, la nappe de la Craie (principale ressource du territoire) est vulnérable

aux nitrates et présente un mauvais état qualitatif. Les tests réalisés sur le territoire (et disponibles sur le site internet de l'ARS) indiquent la présence de produits phytosanitaires et des teneurs en nitrates proches de 50 mg/l sur certaines stations. Un diagnostic eau potable, réalisé en parallèle du PLUI, va permettre de préciser les problématiques sur ce sujet.

Les autres risques

Le territoire accueille 25 installations classées pour la Protection de l'Environnement, dont 2 installations SEVESO (seuil bas) : usine Roquette à Vecquemont, site ORTEC Services Environnement TRD à Villers-Bretonneux. Ces derniers, en raison des risques qu'ils génèrent, sont soumis à une réglementation européenne spécifique. Les communes soumises aux risques industriels liés à ces installations sont Aubigny, Corbie, Marcelcave, Vecquemont et Villers-Bretonneux.

12 communes sont traversées par des canalisations de gaz et 4 par des canalisations d'hydrocarbures liquides. Ces canalisations sont entourées par des zones de dangers, à l'intérieur desquelles la constructibilité est limitée, particulièrement pour les Établissements Recevant du Public.

Le Val de Somme est concerné par 2 autres risques généralisés sur l'ensemble du département : la présence dans le sol d'engins de guerre, héritée de la Première Guerre mondiale et la présence de cavités souterraines (muches, cagnas, anciennes carrières...) qui peuvent s'effondrer ou s'affaisser. Ces risques n'étant pas précisément localisés, leur prise en compte dans le PLUI n'est pas possible.



03

LE FONCTIONNEMENT TERRITORIAL



L'évolution de la population crée de nouveaux besoins

L'environnement, les patrimoines, les paysages, les risques sont autant d'éléments composant le cadre territorial. À l'intérieur de ce cadre, une population vit, habite, travaille, se divertit, consomme, se déplace.

Le PLUI doit permettre au territoire de se fixer des ambitions et de se doter d'un projet pour les années à venir. L'analyse démographique est le point de départ de toute réflexion prospective dans le domaine de l'aménagement du territoire. En effet, l'évolution de la population génère une évolution des besoins qu'il est nécessaire d'anticiper. Ces besoins concernent aussi bien le logement que les équipements et services ou encore la mobilité.

Une croissance démographique continue depuis les années soixante

La croissance démographique qu'a connue le territoire est liée à une attractivité résidentielle indéniable. En effet, la progression de la population est entièrement due au solde migratoire stable sur l'ensemble de la période. Le solde naturel, quant à lui, a été le plus souvent nul, voire négatif, le nombre de décès étant supérieur au nombre de naissances. Si la présence de plusieurs EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) et maisons de retraite sur le territoire peut expliquer en partie cette tendance, la faiblesse du solde naturel demeure un trait marquant du territoire. Dans la période récente, cette croissance démographique a profité d'abord aux communes les plus "rurales" et moins au pôle plus "urbain" formé par Corbie, Fouilloy et Villers-Bretonneux.

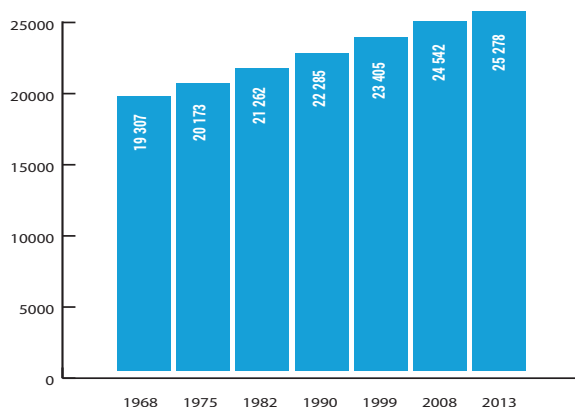
La baisse de la taille des ménages, une tendance de fond

Si le territoire du Val de Somme conserve un profil plus familial que la moyenne du Pays du Grand Amiénois ou du département, les ménages d'une à deux personnes représentent 60 % des ménages. Par ailleurs, si le nombre de couples avec enfants stagne, celui des couples seuls et des familles monoparentales progresse. Ces éléments sont utiles pour définir une politique de production de logement appliquée.

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE QU'A CONNUE LE TERRITOIRE EST LIÉE À UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE INDÉNIABLE.

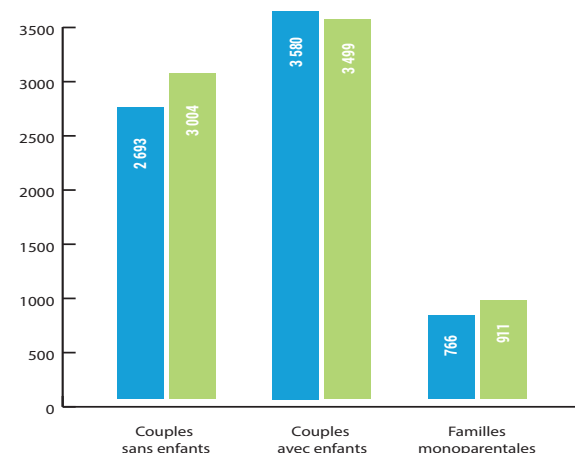
Évolution de la population en Val de Somme depuis 1968

Source : INSEE, RP 2013. Réalisation : audicé urbanisme



Évolution du nombre de familles en Val de Somme selon leur type entre 2006 et 2013

Source : INSEE, RP 2013. Réalisation : audicé urbanisme



Quelle population sur le Val de Somme ?

Un vieillissement de la population qui n'est plus compensé par l'arrivée de ménages plus jeunes

Le vieillissement de la population se manifeste au sein du Val de Somme par une forte progression de toutes les catégories de plus de 45 ans. La catégorie charnière des 45-59 ans en particulier a fortement progressé au cours de la dernière décennie, ce qui laisse penser que le vieillissement perçu va se poursuivre dans les années à venir.

Parallèlement, le recul des 15-29 ans pose la question de la fixation des jeunes ménages sur le territoire et du renouvellement des générations, d'autant plus dans un contexte de disponibilité d'emplois.

Les aînés sont et seront bientôt aussi nombreux que les jeunes : l'indice de jeunesse (rapport entre la population de moins de 20 ans et celle de plus de 60 ans) est à peine supérieur à 1 (1,12).

Des habitants aux revenus modestes, particulièrement dans les pôles

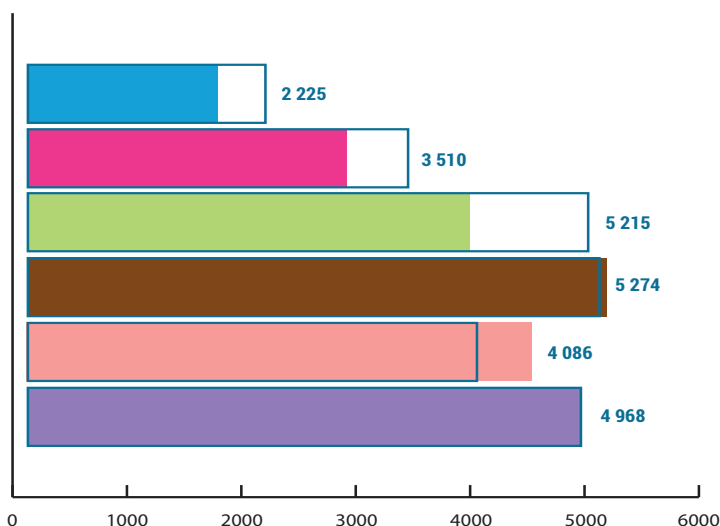
En 2013, le revenu brut imposable médian par unité de consommation (revenu de référence) était légèrement inférieur à celui du niveau national (19 500 € contre 19 995 €). Ce niveau de ressources est intermédiaire à l'échelle du Pays du Grand Amiénois. Il est à noter que les habitants du pôle urbain Corbie/Fouillooy ont des revenus inférieurs à la moyenne régionale. En revanche, dans les communes du Val de Somme proches de l'agglomération amiénoise, les habitants ont des revenus plus élevés. La pauvreté touche près de 1 400 ménages (revenu mensuel inférieur à 990 € par unité de consommation), plus de la moitié d'entre eux vivent dans le pôle urbain.

LES ÂÎNÉS SONT ET SERONT BIENTÔT AUSSI NOMBREUX QUE LES JEUNES

Structure de la population par classe d'âge en 1999 et en 2013 sur le Val de Somme

Source : INSEE, RP 1999 - 2013. Réalisation : auddicé urbanisme

- 75 ans et plus (1999)
- 60 et 75 ans (1999)
- 45 - 59 ans (1999)
- 30 - 44 ans (1999)
- 15 - 29 ans (1999)
- 0 - 14 ans (1999)
- 2013



Le logement

Une construction neuve qui reste peu diversifiée

Depuis 2008, date de fin d'une certaine forme "d'euphorie immobilière", le territoire a livré 970 logements, soit 121 par an. Localement, il n'y a pas eu de baisse significative, mais on observe une tendance au ralentissement depuis 2013. En effet, de 2008 à 2011, le rythme des constructions est resté à un bon niveau allant même jusqu'à une augmentation de la moyenne. Après, on note une décroissance progressive pour atteindre 82 logements livrés en 2015.

Ce rythme de constructions neuves permet une progression rapide du parc de logements servant la croissance démographique, mais il est gourmand en foncier et moins efficace démographiquement.

Un parc de logements existant d'un assez bon niveau mais des fragilités sur le plan des normes thermiques

L'offre est ancienne (62 % du parc date d'avant 1975), elle génère des problèmes de qualité. En effet, l'année 1975 marque le début des normes de construction plus "rigoureuses" en matière thermique, mais il faudra encore attendre une à deux décennies pour entrer dans des aires de production véritablement économes en énergie. L'ensemble de ces logements (près de 6 230 unités) est donc susceptible de présenter des risques sur le plan énergétique.

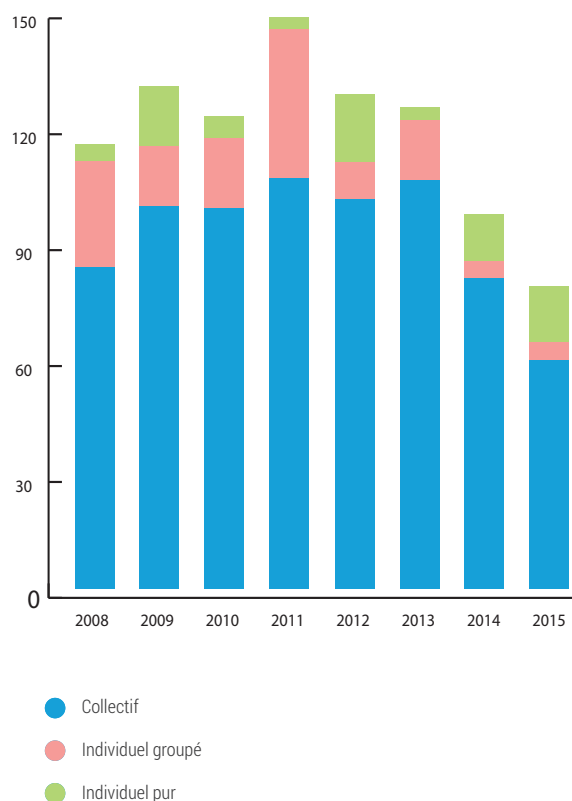
Pour les ménages financièrement fragiles, les personnes âgées notamment, l'absence de confort thermique peut engendrer une précarité énergétique. Dans le Val de Somme, c'est 1 ménage sur 5 qui pourrait être concerné.

Quand cette précarité énergétique est couplée avec d'autres problèmes de qualité de logement, peuvent ponctuellement émerger des cas d'indignité dans l'habitat, voire d'insalubrité. Ces phénomènes, bien que plus rares dans le Val de Somme que dans d'autres territoires du Grand Amiénois, n'en sont toutefois pas absents.

La production récente reste peu dense. Le logement pavillonnaire est encore le mode de construction quasi exclusif (78 % de la production). L'offre résidentielle "rurale" (individuelle, grands logements, accession à la propriété) se perpétue, mais elle n'est pas tout à fait adaptée aux besoins générés par la nouvelle composition et les nouveaux modes de vie des ménages, ni aux paysages du Val de Somme.

Construction neuve annuelle par type sur le Val de Somme

(Logements commencés décalés - SITADEL)



Des parcours résidentiels difficiles pour certains ménages

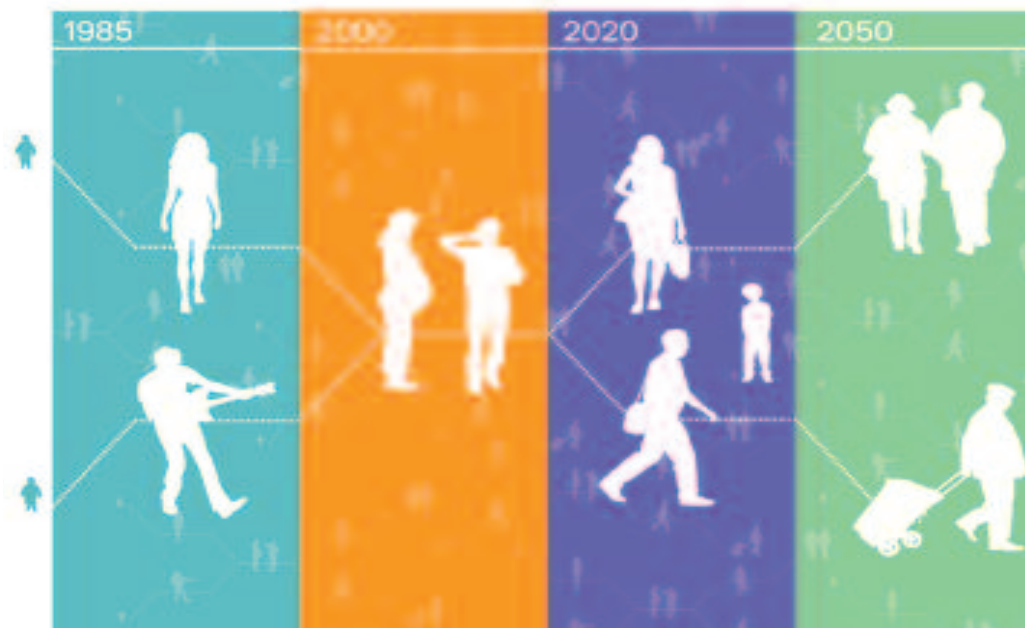
Le parcours résidentiel représente l'ensemble des logements occupés par un individu tout au long de sa vie à partir du domicile parental.

La structure de l'offre de logements dans le Val de Somme crée des inégalités dans l'exercice de ces parcours résidentiels :

- Les caractéristiques dominantes de l'offre (individuels, grands logements, accession à la propriété) favorisent les familles. Elles laissent de côté les petits ménages en demande de mobilité résidentielle (jeunes, seniors, séparés, isolés...).
- L'écart grandissant entre taille des logements (4 à 6 pièces en moyenne) et taille des ménages (à 4 personnes en moyenne), touche tous les statuts d'occupation y compris le secteur locatif qui a pourtant vocation à accueillir les *décohabitants** (62,3 % des petits ménages pour 12 % de petits logements).
- À ceci s'ajoutent des niveaux de prix qui rendent l'accès au logement par certains ménages plus difficile (jeunes, primo-accédants, familles monoparentales, personnes âgées...).

Des parcours résidentiels

Source : ADEUS



Des tensions naissent alors dans certains segments du parc. En effet, une forte proportion de ménages éligibles au parc HLM logés dans le parc privé (ici plus de 75 %) est souvent l'indicateur d'un manque de logements locatifs sociaux. En 2015, 38,9 % des attributaires ont attendu plus d'un an avant d'obtenir un logement.

**Décohabitant : personnes qui formaient un même foyer, mais qui cessent d'habiter sous le même toit*

La vacance des logements en hausse à surveiller

Un logement vacant est un logement non habité. Avec un taux de 6,6 %, la vacance est encore raisonnable dans le Val de Somme, mais elle progresse régulièrement depuis 1999 surtout la vacance de longue durée (supérieure à 2 ans). C'est un indicateur à surveiller. En effet, un taux de vacance "normal" pour permettre une bonne rotation du parc se situe entre 5 et 7 % selon les marchés.

Le noyau dur de cette vacance représente près de 300 logements. Ils ne sont pas sur le marché en raison de problèmes de succession, d'une inadaptation du bien au marché (trop cher, trop dégradé, trop atypique...) ou de rétention immobilière.



La cabanisation, un héritage culturel aux enjeux multiples

Dans son plan d'action, le Programme Local de l'Habitat du Val de Somme 2016-2021 a pointé la nécessité de travailler sur les "Habitats Légers de Loisirs". Dans le cadre du PLUI, un diagnostic de terrain a été réalisé et apporte des éléments de connaissance au niveau juridique, technique et social.

La notion d'Habitat Léger de Loisirs (HLL) est définie dans le Code de l'Urbanisme. Il s'agit de "Constructions démontables ou transportables destinées à une occupation temporaire ou saisonnière à usage de loisir". L'implantation de HLL est elle aussi très clairement définie. Cette définition ne correspond pas au phénomène en cours sur le Val de Somme, qui correspond davantage au terme de cabanisation.

"La cabanisation consiste en une construction (sans permis et avec moyens de fortune) servant d'habitat occasionnel ou permanent. Elle se matérialise par une réappropriation et/ou extension de cabanons traditionnels et/ou par le stationnement, sans autorisation, de caravanes ou de mobile homes auxquels sont ajoutés terrasses, auvents ou clôtures".

Les problématiques posées par cette pratique concernent à la fois la sécurité des biens et des personnes (occupation de zones inondables en bord de Somme), le dimensionnement des accès de secours, la salubrité des lieux (assainissement individuel en bord de Somme, rejets directs dans la Somme, donc atteinte à l'environnement), la légalité (certaines habitations ne sont

pas/plus démontables et donc pas "légères" au sens juridique du terme, il s'agit par conséquent de constructions illégales), l'indignité de l'habitat (certaines de ces habitations étant devenues des résidences principales, avec des niveaux de confort parfois très faible).

À l'issue du diagnostic, on dénombre sur le Val de Somme près de 600 constructions à usage historique de loisir situées hors des terrains de campings privés. En effet, sur cette même zone géographique, on compte aussi 492 emplacements résidentiels dans les campings privés.

Près d'une centaine de ménages habitent de façon permanente dans ces secteurs de cabanes. Le nombre de ces constructions situées en dehors de tout périmètre de protection environnementale ou de risque est estimé entre 110 et 140, soit seulement 18 à 23 % des constructions recensées.

Dans le cadre du PLUI, la suite du travail à l'horizon 2019 sera d'intégrer la problématique d'occupation à l'année dans un programme d'action lié à l'habitat et d'intégrer la dimension environnementale dans la réalisation d'un zonage et un règlement approprié au secteur. Ce travail constituera une des bases de traitement juridique du phénomène, mais cela ne règlera en rien la question de l'existant qui relève d'une politique générale et d'une stratégie d'intervention collective qui reste à construire.

La mobilité, lien entre toutes les tranches de vie

Chaque jour, nous nous déplaçons pour différents motifs : travailler, étudier, faire des achats, accéder à des services, se distraire, etc. La mobilité est au cœur des enjeux d'aménagement du territoire mais aussi des enjeux sociétaux : préservation de l'environnement (rejet de gaz à effet de serre), santé publique (qualité de l'air), inclusion sociale, développement économique, précarité énergétique. Pour autant, le PLUI ne permet d'intervenir que sur certains facteurs de mobilité. Il permettra d'agir, par exemple, sur la localisation de nouvelles habitations, de nouveaux lieux de service, de commerces, d'équipement, l'offre de stationnement, le maillage et la sécurité des réseaux... Il ne permet pas d'intervenir, en revanche, sur l'offre de transport en commun ou sur le coût des déplacements.

Des habitants du Val de Somme mobiles, surtout vers l'agglomération amiénoise

Les habitudes des habitants en matière de mobilité sont connues grâce à l'Enquête Ménages Déplacements, réalisée en 2010 à l'échelle du Pays du Grand Amiénois. Si la source est relativement ancienne, il s'agit de la plus précise et la plus complète qui existe.

Cette enquête de 2010 révèle que les habitants du Val de Somme sont particulièrement mobiles :

60 % des personnes de 5 ans et plus font au moins 3 déplacements un jour de semaine ordinaire, tandis que 27 % réalisent 5 déplacements ou plus.

31 % des habitants du Val de Somme passent 1 heure ou plus à se déplacer chaque jour.

Parmi les personnes qui se déplacent, on observe qu'une proportion importante (plus importante que la moyenne du Grand Amiénois) se déplace dans l'agglomération amiénoise : ainsi près de 70 % des personnes qui quittent le Val de Somme se rendent sur Amiens Métropole. Cela illustre l'interdépendance forte qui existe entre l'agglomération amiénoise et la CCVS.

À l'inverse, 13 % des personnes enquêtées ne se déplacent pas du tout un jour de semaine ordinaire. Pour partie, cette proportion non mobile est fragile et captive de son environnement direct car dans l'impossibilité de se déplacer facilement et de manière autonome. Il s'agit par exemple de personnes âgées qui n'ont pas de permis de conduire ou qui n'ont plus l'autonomie suffisante pour se déplacer.

Des déplacements dominés par la voiture, en dépit d'une offre ferroviaire de qualité

L'analyse des modes de déplacements des habitants du Val de Somme montre

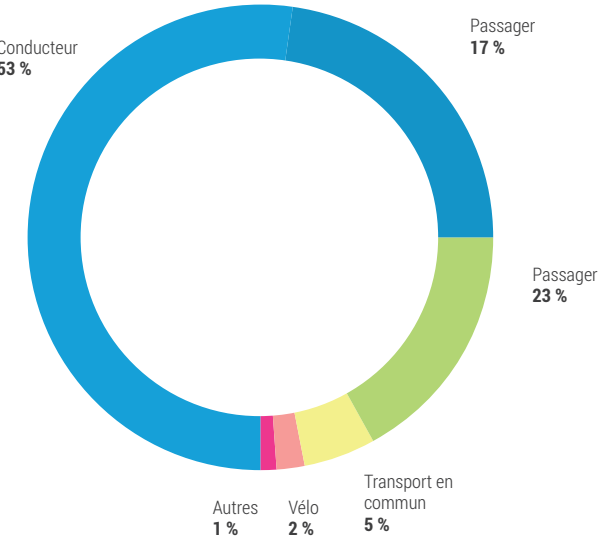
l'importance majeure de la voiture individuelle : elle est utilisée pour 70 % des déplacements et représente 90 % de la distance parcourue. L'usage de la voiture est majoritaire pour tous les déplacements supérieurs à 1 km.

L'importance de la voiture se reflète dans l'équipement automobile des ménages : 51 % des ménages habitant le Val de Somme possèdent au moins 2 voitures, contre 9 % qui n'en possèdent aucune.

**CHAQUE JOUR,
LES HABITANTS
DU VAL DE SOMME
QUI SE DÉPLACENT
AU VOLANT DE LEUR
VOITURE PARCOURENT
L'ÉQUIVALENT
DE 10 TOURS DE
LA TERRE !**

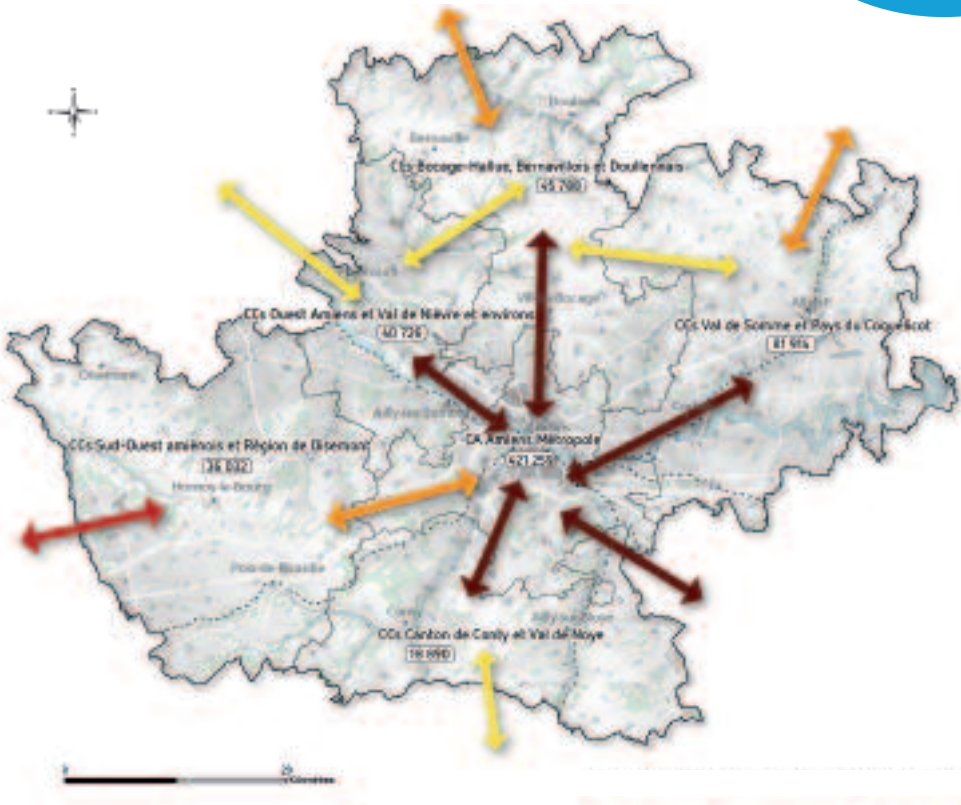
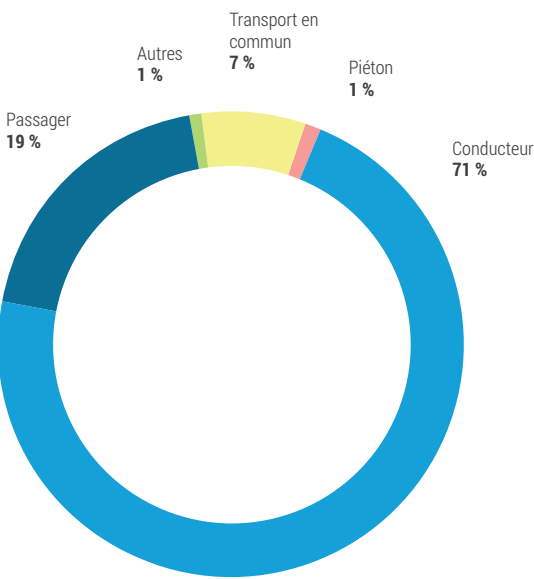
Répartition du nombre de déplacements sur le Val de Somme

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010 - Exploitation ADUGA



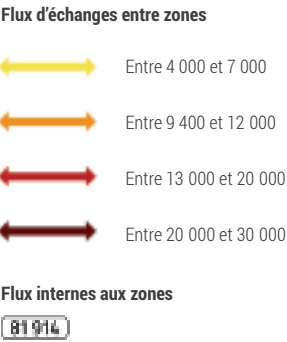
Répartition des km parcourus selon le mode en Val de Somme

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010 - Exploitation ADUGA



Déplacements mécanisés

Source : Navteq 2009 - Géopocardie
Sandre 2009 - Ifen - ADUGA - Ref : 0846



Une excellente desserte ferroviaire

Pourtant le Val de Somme dispose d'un atout peu répandu dans le Grand Amiénois : une excellente desserte ferroviaire. En effet, le territoire est traversé par deux lignes de train et est ponctué de 6 gares ou arrêts ferroviaires. Comme le montre la carte ci-contre, la majorité des communes se trouve à moins de 10 minutes en voiture d'une gare. En outre, le nombre de trains desservant le territoire a doublé ces 15 dernières années. Bien qu'en hausse constante, l'utilisation des transports en commun ne représente que 5 % des déplacements et 7 % de la distance parcourue.

À l'heure où la limitation des rejets de gaz à effet de serre est un enjeu mondial, à l'heure où les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle gagnent du terrain, à l'heure où l'agglomération amiénoise se dote d'un Bus à Haut Niveau de Services (BHNS), la bonne desserte ferroviaire du territoire du Val de Somme est un atout incontestable.

C'est dans ce contexte très favorable mais perfectible en termes d'utilisation que l'intercommunalité a intégré la démarche Aménagement et urbanisme Orienté vers le Rail (AUOR). L'objectif de cette démarche est de favoriser une mobilité durable par les politiques d'aménagement et de limiter l'artificialisation des sols par une urbanisation maîtrisée.

Dans le détail, il s'agit par exemple d'améliorer l'accessibilité à la gare, à pied, à vélo et en transport en commun, d'étudier la possibilité d'accueillir prioritairement les nouveaux habitants dans les secteurs de gare et d'élargir la zone d'influence de la gare pour l'ensemble de la population.

Les espaces à proximité des gares deviennent donc des lieux d'aménagement privilégiés.

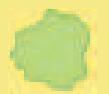
Aménagement et Urbanisme Orientés vers le Rail : un travail à 3 échelles (les périmètres vertueux)



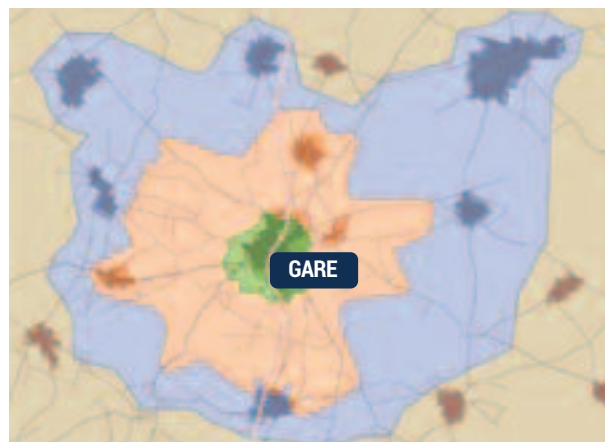
Le périmètre du bassin versant correspondant aux communes alentour ayant au moins 5 abonnés au train.

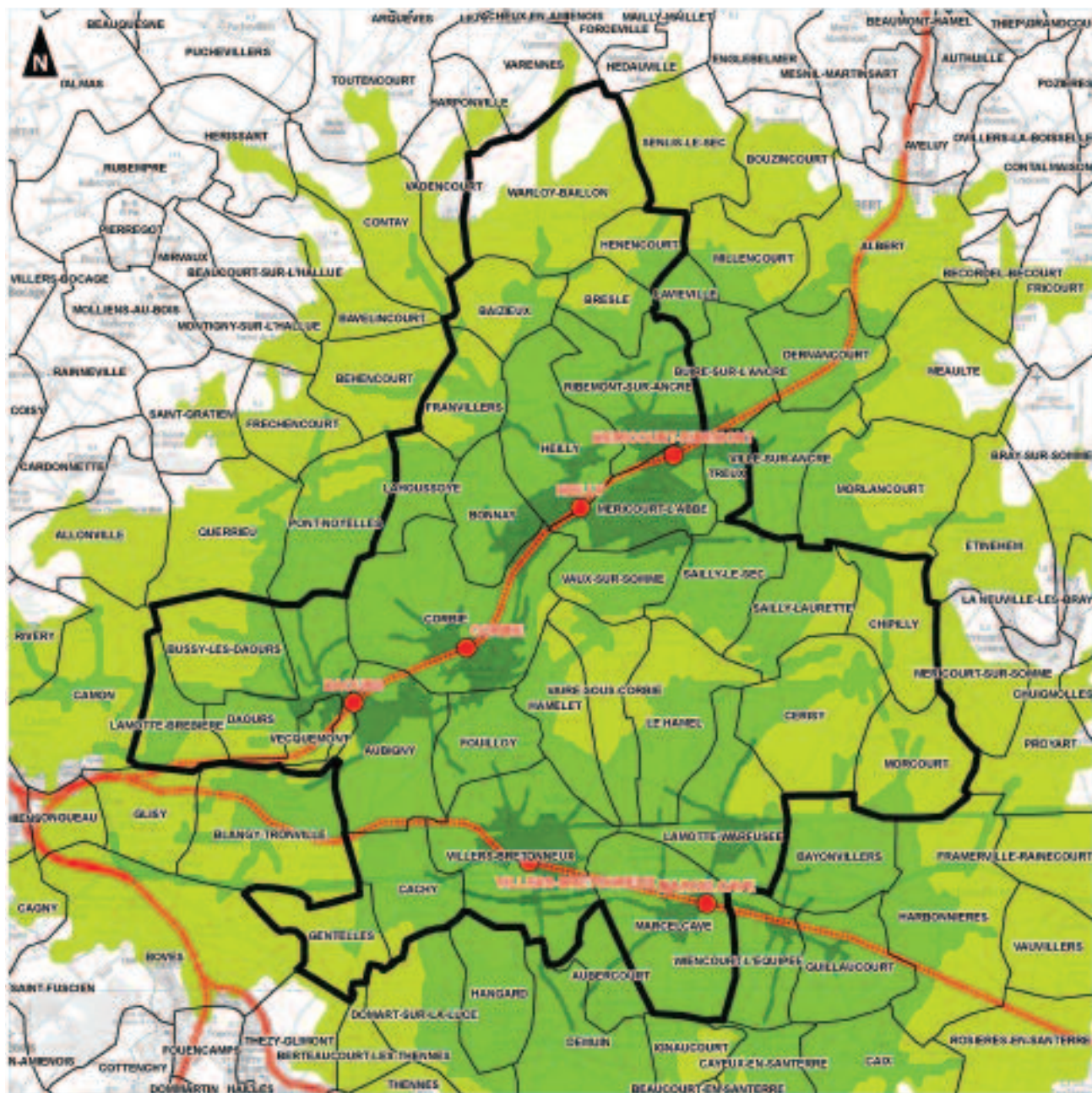


Le périmètre d'attractivité correspondant à 15 min à vélo ou en bus pour rejoindre la gare.



Le périmètre de proximité correspondant à 5 min à vélo ou 15 min à pied pour rejoindre la gare.





Isochrones autour des gares du territoire



Communauté de Communes
du Val de Somme



Limites communales



5 minutes autour d'une gare
en voiture



Voie ferrée



Gares de la Communauté
de Communes



10 minutes autour d'une gare
en voiture



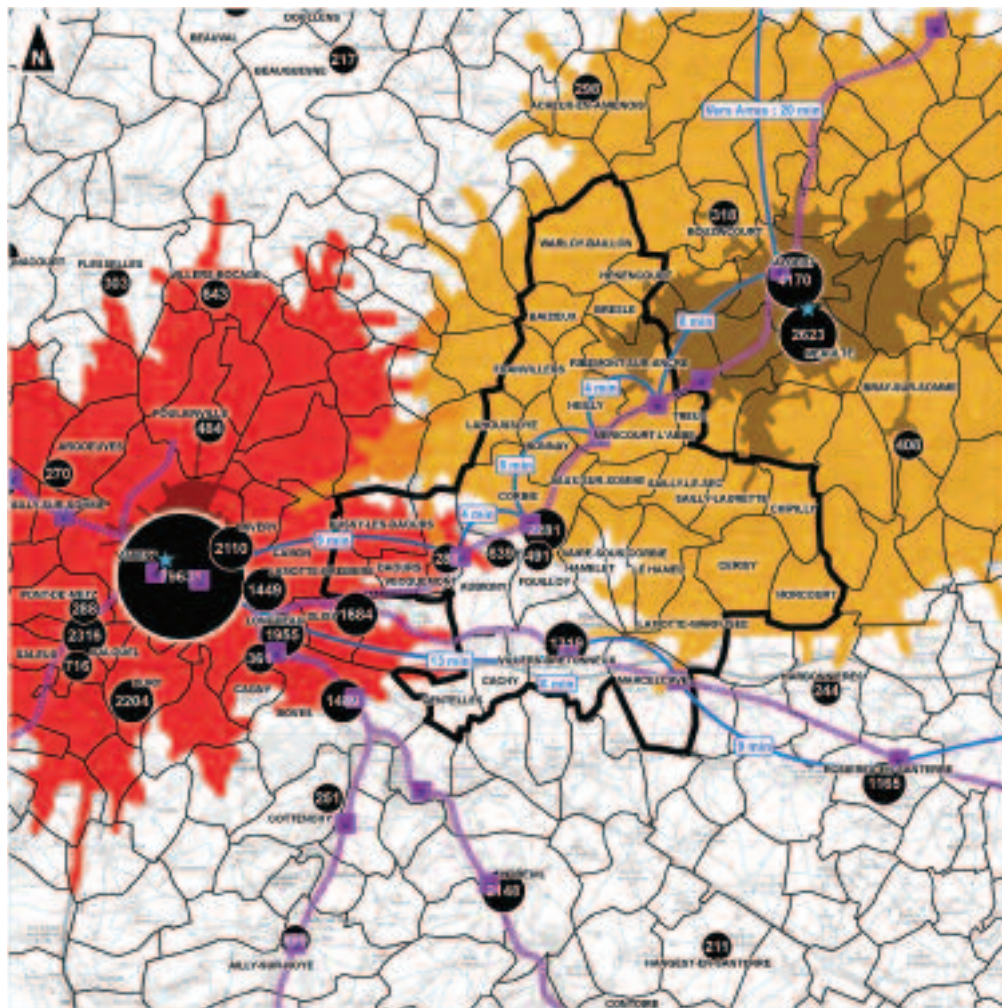
15 minutes autour d'une gare
en voiture



1:100 000

(Pour une représentation au format A2 sans réduction de taille)

Niveau : ENVIRONNEMENT COPEL, 2008
Région de la Somme de la carte : 125, 125-127
Source de données : INSEE - IGN - CHARGEMENT COPEL, 2008



Communauté de Communes du Val de Somme

Limites communales

Gare

Voie ferrée

Temps de déplacement en train

10 minutes en voiture autour du point situé à l'équidistance entre l'hôtel de ville d'Albert et l'usine STELIA de Méaulte

20 minutes en voiture autour du point situé à l'équidistance entre l'hôtel de ville d'Albert et l'usine STELIA de Méaulte

10 minutes en voiture autour de la mairie d'Amiens

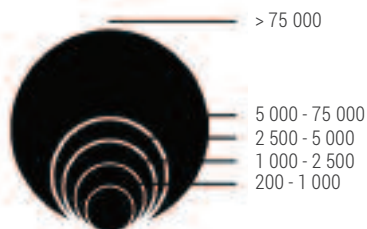
20 minutes en voiture autour de la mairie d'Amiens

Point situé à l'équidistance entre l'hôtel de ville d'Albert et l'usine STELIA de Méaulte

Mairie d'Amiens

Accessibilité routière et ferroviaire du Val de Somme

Nombre d'emplois en 2013
(pour les communes supérieures
à 200 emplois)



1:150 000
© 2013 - Tous droits réservés. Toute réimpression sans autorisation est formellement interdite.
Édition : 2013 - 1ère édition : 2013
Mise à jour : 2013 - 1ère édition : 2013
Tous droits réservés. Toute réimpression sans autorisation est formellement interdite.

Un environnement économique complexe

L'économie du Val de Somme fonctionne en interdépendance avec celle des territoires qui l'entourent. L'intercommunalité est entourée par deux pôles économiques relativement importants : l'agglomération amiénoise, véritable cœur économique de la Somme, et Albert-Méaulte qui bénéficie d'un dynamisme marqué et d'une forte visibilité grâce aux activités aéronautiques.

Ainsi en 2013, la Val de Somme comptait 59 emplois pour 100 actifs occupés habitant le Val de Somme (on appelle cet indicateur la concentration d'emploi) : cela signifie que chaque jour, de nombreux actifs vont travailler à l'extérieur, notamment en direction de l'agglomération amiénoise.

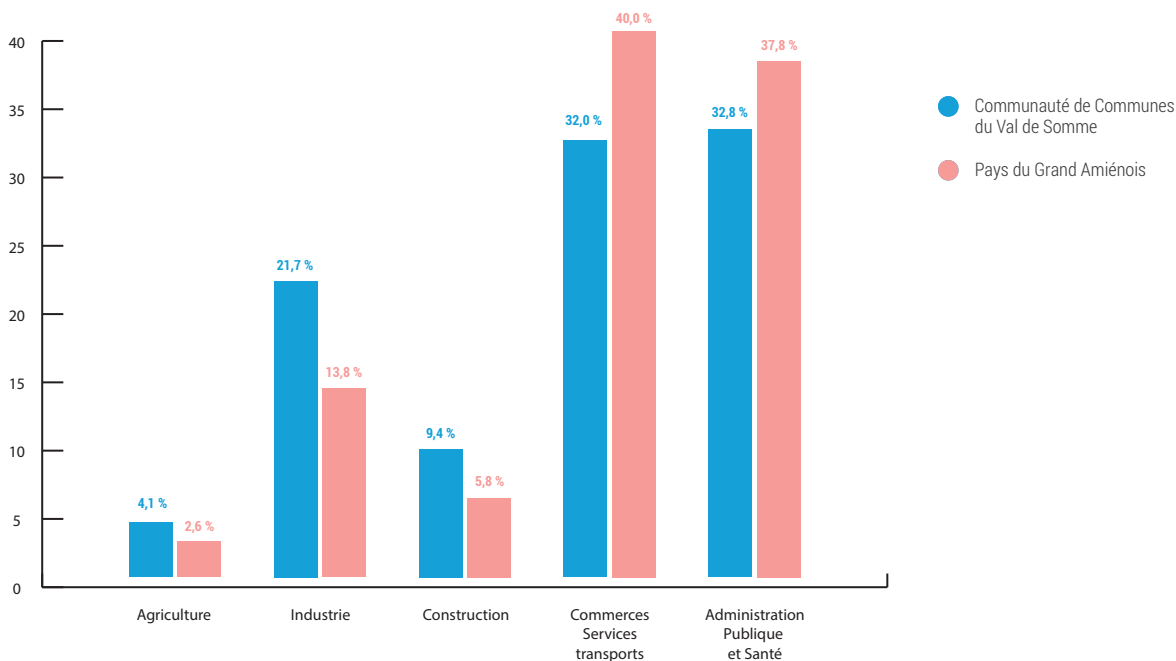
Répartition de l'emploi sur le Val de Somme en 2013

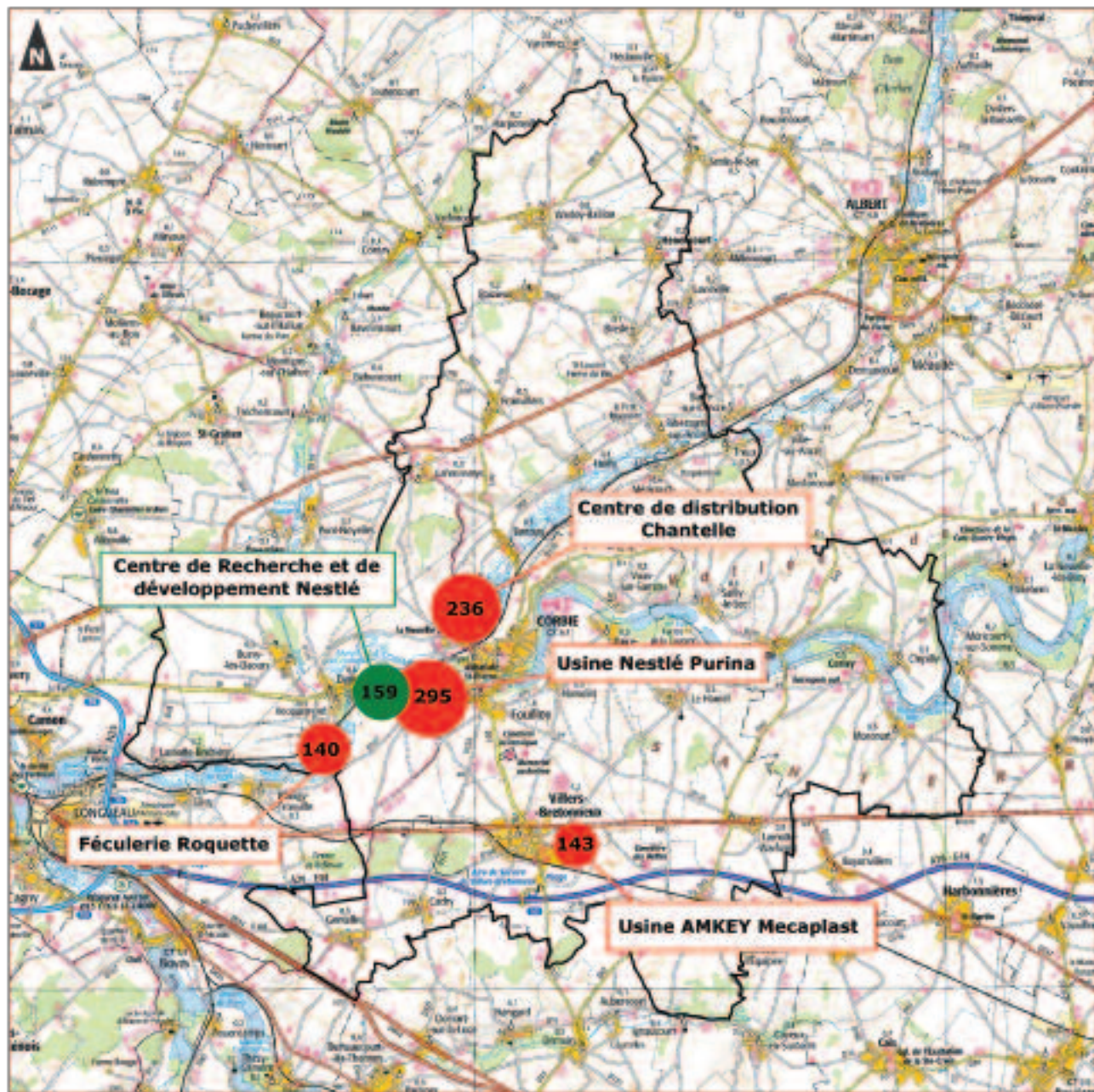
Source : INSEE, RP 2013. Réalisation : audcié urbanisme

Un tissu économique local diversifié

D'après l'INSEE, on dénombre environ 6 300 emplois sur le territoire. 5 000 d'entre eux sont géographiquement concentrés dans quelques communes, toutes situées dans le même secteur géographique : Corbie (2 300 emplois environ), Villers-Bretonneux (1 300), Aubigny (640), Fouilloy (500), Daours/Vecquemont (450).

Si le tissu économique local est dominé par le secteur tertiaire, il demeure plus diversifié que la moyenne du Pays du Grand Amiénois, grâce à un secteur industriel relativement développé. Le Val de Somme peut notamment s'appuyer sur plusieurs sites industriels et de recherches importants.





Les établissements de plus de 100 salariés dans le Val de Somme



Effectifs



Industries



Services



1:100 000

(Donnée en projection sur l'ensemble du territoire de la région)

Rédaction : DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE (DDEIC)
Source de données : INSEE, INSEE
Source de données : INSEE, INSEE

Un taux de chômage plus faible que la moyenne départementale

Lorsque l'on s'intéresse à l'évolution de l'emploi sur le territoire, les constats sont contrastés en fonction de l'objet et de la période étudiée. Si on étudie l'emploi total sur une période relativement longue, la tendance est positive : entre 1999 et 2013, le territoire a accueilli 707 emplois supplémentaires (+12,6%). Comme le montre le graphique ci-contre, ce sont les secteurs du commerce et des services (privés et publics) qui ont été les moteurs de ce développement. Le maintien de l'emploi industriel sur cette période est un signe positif, car dans le même temps de nombreux emplois industriels ont été détruits dans le Grand Amiénois.

En revanche, si on s'intéresse à l'emploi salarié et à un passé plus récent, c'est l'inverse. Entre 2008 et 2014, le territoire a perdu 139 emplois salariés (-2,8 %).

Cela s'explique en partie par le fait que ces années ont été marquées par une crise économique.

En 2013, le taux de chômage, selon la définition de l'INSEE, était de 11 % au sein du Val de Somme, contre 15,6 % pour la moyenne du pays du Grand Amiénois et 16 % pour le département de la Somme. Le taux de chômage est donc conséquent, mais plus faible que la moyenne du pays ou du département.

Les zones d'activités

Si les zones d'activités représentent les espaces économiques les plus visibles, elles sont loin d'accueillir l'ensemble des activités du territoire. En 2015, les zones d'activités du Val de Somme réunissaient 811 emplois, soit 15 % de l'emploi salarié. Ces espaces sont néanmoins importants

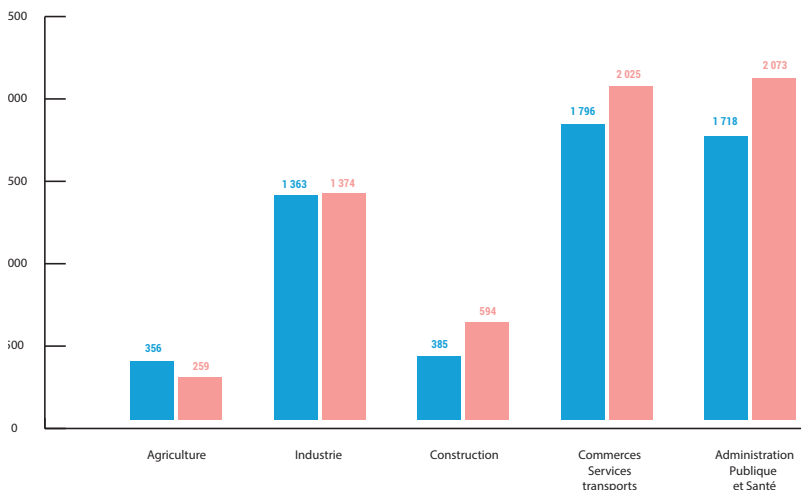
pour accueillir des activités génératrices de nuisances qui ne peuvent s'installer à proximité des habitations ou des établissements recevant du public (les industries par exemple).

Ils sont définis dans le schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

Le potentiel économique à l'étude

Une réflexion sur le potentiel économique du territoire est menée en complémentarité du PLUI. Aujourd'hui, 3 piliers tests sont investis :

- l'identité du territoire et son rayonnement,
- l'économie du "bien être" et du "bien vivre",
- le cluster de la logistique du futur.



Évolution de l'emploi par secteur d'activité en 1999 et 2013 dans le Val de Somme

Source : INSEE, recensement de population.
Traitement : audicé urbanisme

- 1999
- 2013

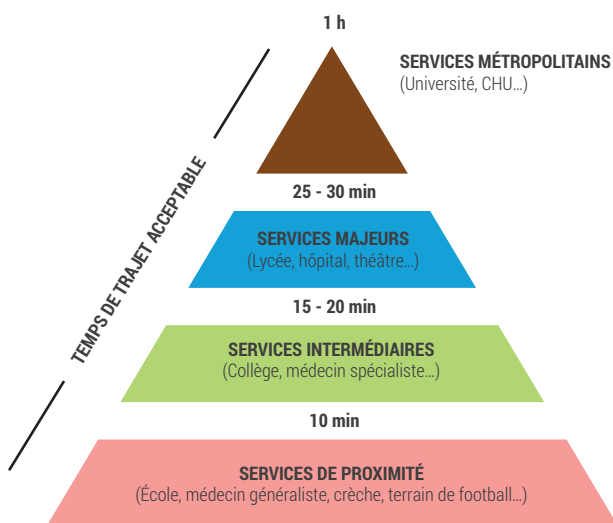
Le Val de Somme, un territoire qui peut s'appuyer sur des pôles de différents niveaux

Les équipements, commerces et services répondent à de nombreux besoins de personnes qui habitent sur le territoire, mais aussi des touristes : s'alimenter, se soigner, se distraire, accéder à la culture, à l'éducation, etc.

Définition de niveaux de services, selon la définition de l'INSEE

On parle de "pôle" quand une commune réunit une offre d'équipements, commerces et services relativement importante. La notion de "maillage" renvoie à la répartition des pôles dans l'espace : un bon maillage doit permettre à chacun d'accéder sans temps de déplacement excessif aux équipements, commerces et services dont il a besoin.

Définition des niveaux de services



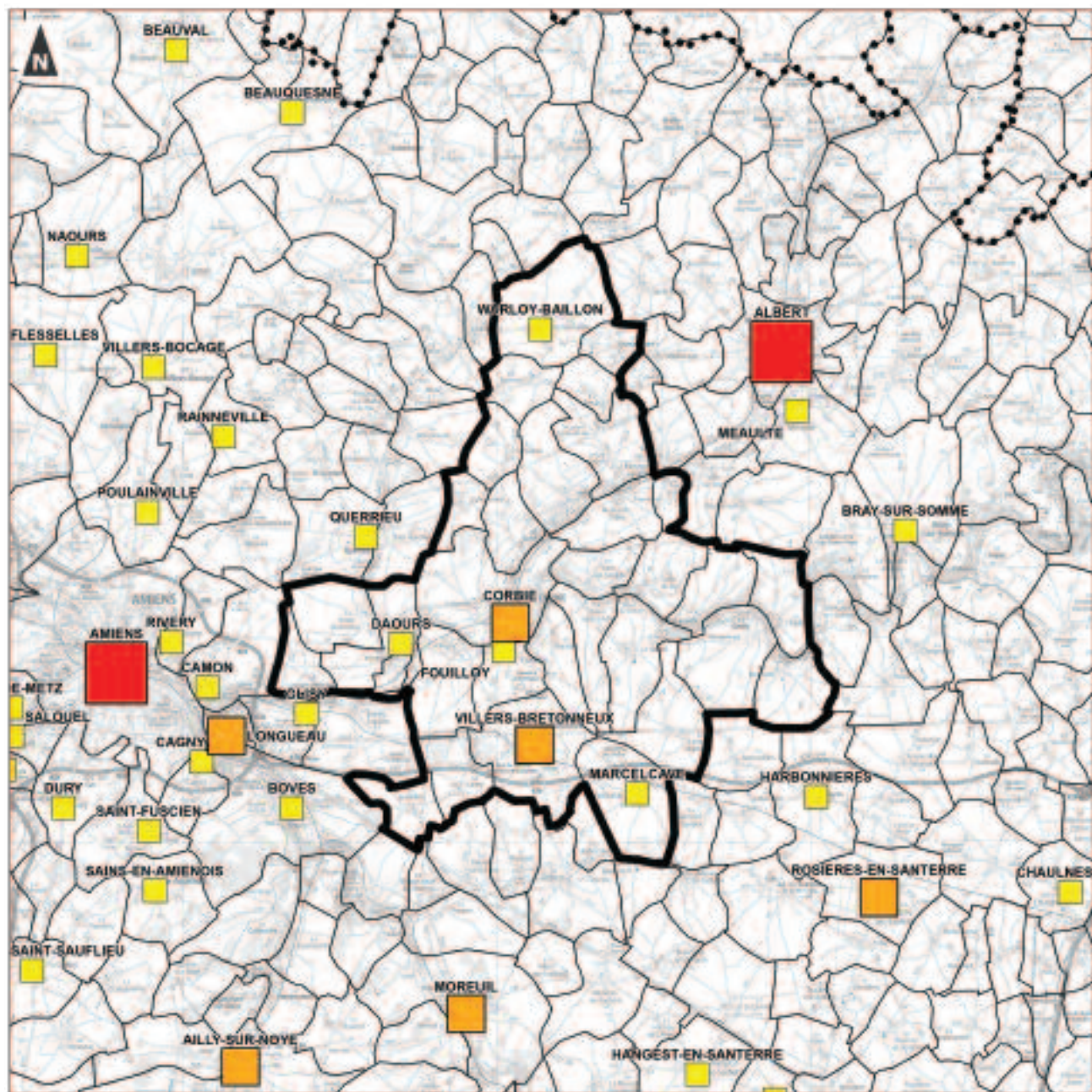
2 pôles intermédiaires et 4 pôles de proximité

Le Val de Somme accueille 4 pôles de proximité, selon la définition de l'INSEE (Warloy-Baillon, Daours, Fouilloy et Marcelcave), c'est-à-dire des communes dans lesquelles on trouve une réponse aux besoins les plus courants, et 2 pôles intermédiaires (Corbie et Villers-Bretonneux) où l'on peut trouver aussi une réponse à des besoins plus occasionnels. Il n'y a pas de pôle majeur sur le territoire mais il y en a autour (Albert et Amiens). En outre, Corbie offre plusieurs équipements, commerces et services de niveau supérieur comme un hôpital et une salle de spectacle.

Une offre d'équipements, commerces et services qui doit s'adapter à l'évolution des besoins et des pratiques

Le territoire est confronté à différents défis, notamment : s'adapter aux évolutions démographiques en cours et au vieillissement de la population qui génère de nouveaux besoins.

L'objectif est de répondre aux évolutions des modes de vie. De nombreux élus constatent que la population augmente sans que cela se ressente sur la demande d'équipements, commerces et services. Ainsi, de plus en plus d'habitants habitent sur le territoire mais consomment et accèdent aux équipements et services en dehors (près de leur lieu de travail par exemple). D'un autre côté, de nouvelles pratiques qui peuvent être accompagnées apparaissent, comme la création de maisons de santé qui permettent de se soigner en milieu rural ou le développement de la diversification agricole qui vient par exemple compléter le commerce traditionnel par la vente directe.



Les pôles d'équipements, commerces et services



Communauté de Communes
du Val de Somme



Limites communales



Limites départementales



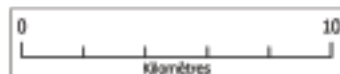
Pôle d'équipement supérieur



Pôle d'équipement de proximité



Pôle d'équipement intermédiaire



1:150 000

(Pour une impression au format A3 sans réduction de taille)

Édition : août 2011
Source de données : IGN, IGN
Bureau d'études : M. 2011 - 2011 - 2011 - 2011 - 2011

04

LE SUPPORT TERRITORIAL



Le foncier, un enjeu transversal, une ressource à préserver

Le PLUI, en définissant le droit des sols sera un outil pour la maîtrise du foncier

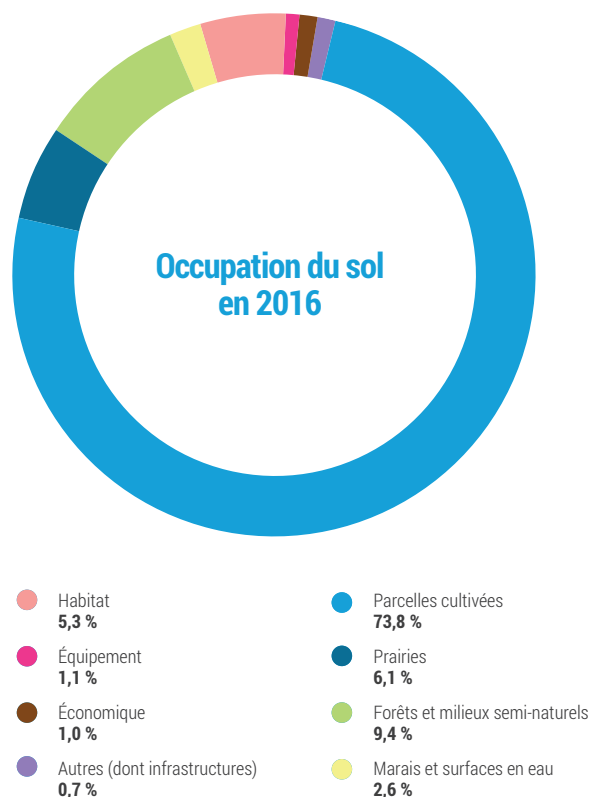
Le cadre territorial et le fonctionnement du territoire reposent sur un support : le foncier. Loin de réduire le projet de territoire à la seule dimension foncière, le PLUI doit néanmoins accorder une attention particulière à cette ressource, matière première de l'aménagement de l'espace. Le foncier est un enjeu transversal. Il peut faire l'objet d'usages concurrents : usages urbains (habitat, économie, équipements), accueil d'infrastructures, usages agricoles... Il accueille également des milieux naturels. Sans régulation, certains usages peuvent prendre le pas sur les autres.

Le PLUI, en définissant le droit des sols, constituera un outil essentiel de régulation et de maîtrise du foncier. Depuis le début des années 2000, la loi a considérablement évolué pour faire des documents d'urbanisme (comme le PLUI) des outils de lutte contre l'étalement urbain : il s'agit de promouvoir un modèle de développement plus dense et moins consommateur d'espaces naturels et agricoles.

Un territoire agricole qui s'urbanise rapidement

Le Val de Somme est occupé en majorité par des espaces à vocation agricole. Près de 74 % de l'espace est occupé par des parcelles cultivées et 6 % de prairies. Les espaces naturels, qu'il s'agisse de forêts ou de surfaces en eau, représentent un peu plus de 10 % de l'espace de la Communauté de Communes, les espaces urbanisés représentent quant à eux 8 % environ de la surface intercommunale.

Ainsi l'espace urbanisé est encore largement minoritaire. Néanmoins, on observe une urbanisation rapide du territoire : entre 2002 et 2016, 206 ha sont passés d'un usage agricole ou naturel à un usage urbain. Cela représente une progression de 12 % et correspond à peu près aux espaces urbains d'une commune comme Villers-Bretonneux.



Source : Occupation du Sol ADUGA, mise à jour par Auddicé pour 2016

Évolution de l'occupation du sol en Val de Somme

L'habitat : principal motif d'urbanisation

L'habitat a été le principal motif d'urbanisation entre 2002 et 2016 (143 ha). Les espaces qui ont le plus reculé sont les surfaces cultivées et les prairies (respectivement -120 et -102 ha). On note une progression des forêts et espaces semi-naturels, une tendance qui n'est pas forcément positive : il s'agit en partie de prairies laissées en friches, faute d'utilité pour un élevage qui connaît d'importantes difficultés économiques.

L'urbanisation à vocation d'habitat est relativement diffuse sur le territoire : de nombreuses communes ont vu leurs espaces urbains destinés au logement se développer de manière non négligeable.

Compte tenu de son importance aussi bien en termes de population, d'économie que de commerces, services et équipements, il apparaît que Corbie a consommé peu de foncier sur la période étudiée. Cette tendance ne serait pas alarmante en soi si elle s'accompagnait d'un développement modéré de la ville centre en termes de population et d'emploi. Il s'agit d'un des aspects du phénomène de dépoliarisation du Val de Somme : le pôle central Corbie-Fouillooy se développe moins vite que le reste du territoire et a tendance à perdre de son importance.

Par ailleurs, on observe que Villers-Bretonneux est le principal lieu d'urbanisation à vocation économique avec le développement de la zone d'activités du Val de Somme, située stratégiquement à proximité de l'échangeur autoroutier.

Le défi posé par la loi

Comme indiqué précédemment, une abondante législation a été mise en place depuis une quinzaine d'années pour encadrer l'urbanisation des espaces naturels et agricoles. Le Val de Somme est ainsi mis au-devant d'une obligation légale de consommer moins de foncier. Cette obligation devra être traduite concrètement dans le cadre du PLUI.

Mobiliser le foncier disponible dans les tissus déjà bâtis

Dans chaque ville ou village du Val de Somme, on trouve divers terrains qui pourraient être mobilisés avant d'envisager des extensions urbaines sur le domaine agricole ou naturel. Il s'agit soit de dents creuses (c'est-à-dire de terrains non bâtis, de 50 m de large au maximum, compris entre 2 terrains bâtis), soit de friches bâties (terrains bâtis laissés à l'abandon), soit de terrains sous utilisés ou susceptibles de changer d'usage. Les logements vacants et délaissés constituent également un potentiel qui peut être mobilisé.

Travailler sur la densité des projets

Afin d'optimiser le foncier mobilisé et d'adopter un développement plus sobre en termes d'urbanisation, il est nécessaire de réfléchir à la densité de chaque projet. En matière d'habitat, une densité minimale est fixée par le Schéma de Cohérence Territoriale (un document cadre avec lequel le PLUI doit être compatible). Néanmoins, la densité peut être plus ou moins importante selon le contexte urbain : il s'agit d'intégrer harmonieusement les nouvelles constructions dans leur contexte et non de créer des ruptures brutales.

Le renouvellement urbain, un travail complexe

Compte tenu de l'histoire du Val de Somme, intimement liée à l'industrie textile notamment, une démarche de renouvellement urbain globale est mise en place en complément du PLUI.

Ayant pour objectif l'élaboration de projets urbains d'envergure porteurs de développement, le travail en cours s'attache à étudier 4 sites stratégiques :

- le quartier de gare à Corbie,
- le quartier de gare de Villers-Bretonneux,
- la friche Mailcott et son voisinage à Villers-Bretonneux,
- la friche de l'ancienne bonneterie à Marcelcave.

Mobiliser le foncier disponible dans les tissus déjà bâtis

Dans chaque ville ou village du Val de Somme, on trouve divers terrains qui pourraient être mobilisés avant d'envisager des extensions urbaines sur le domaine agricole ou naturel. Il s'agit soit de dents creuses (c'est-à-dire de terrains non bâtis, au sein de secteurs urbanisés), soit de friches bâties (terrains bâtis laissés à l'abandon), soit de terrains sous utilisés ou susceptibles de changer d'usage.

Les logements vacants et délaissés constituent également un potentiel qui peut être mobilisé.



- A** : Secteur gare de Corbie
B : Secteur de Mailcott
C : Secteur de gare Villers-Bretonneux
D : Secteur centre de Marcelcave

Enjeux territoriaux

À PARTIR DU DIAGNOSTIC THÉMATIQUE, LES RÉFÉRENTS PLUI ONT TRAVAILLÉ SUR 15 ENJEUX TRANSVERSAUX ET SYNTHÉTIQUES QUI VONT SERVIR DE BASE À L'ÉLABORATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD), PROJET POLITIQUE DU PLUI.



Enjeu n°1

Un développement du territoire qui s'appuie sur des richesses patrimoniales (patrimoine bâti, naturel, culturel) et paysagères.



Enjeu n°2

La prise en compte dans l'aménagement des risques naturels (inondation, mouvement de terrain) ou technologiques, de la sécurité routière, des nuisances et des pollutions avérées ou potentielles.



Enjeu n°3

Agir pour gérer le phénomène de cabanisation afin de remédier aux différents problèmes qu'il pose (illégalité, logement indigne, dommages à l'environnement, sécurité des biens et des personnes).



Enjeu n°4

Un dynamisme démographique et un renouvellement des générations organisé, solidaire entre les communes et raisonné en termes d'accès aux équipements et aux services (importance des pôles gare).

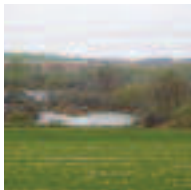


Enjeu n°5

La production d'une offre de logements suffisante et diversifiée qui accompagne la demande et les évolutions sociodémographiques du territoire et qui met en valeur le Val de Somme.

Enjeu n°6

L'amélioration thermique du parc de logements existant, son adaptation au vieillissement et au handicap et la résorption des situations d'habitat indigne.



Enjeu n°7

Une mobilisation de foncier en adéquation avec les futurs besoins du projet, accompagnée d'une prospection foncière permettant le passage à l'opérationnel des terrains constructibles.



Enjeu n°8

La réduction de la consommation foncière, notamment par la mise en valeur des potentialités de densification et de renouvellement urbain, par la lutte contre la vacance structurelle et par la reconstruction du bâti agricole.



Enjeu n°9

Une offre d'équipements qui s'adapte aux évolutions de la population et de ses besoins

Enjeu n°10

La possibilité pour tous d'accéder à l'emploi, aux équipements, commerces et services notamment grâce au maillage du territoire par des pôles équitablement répartis et aisément accessibles.

Enjeu n°11

Une agriculture prospère et diversifiée qui contribue à l'économie du territoire, qui participe à la qualité de l'environnement et qui répond aux besoins de la population et des touristes (vente directe, hébergement, services, etc.).

Enjeu n°12

L'amélioration de la desserte ferroviaire et sa mise en valeur, notamment par l'urbanisme des quartiers de gare et la mise en place de la multimodalité.

Enjeu n°13

L'amélioration et la valorisation des possibilités de se déplacer à pied et à vélo pour les habitants comme pour les touristes.



Enjeu n°14

Le positionnement, l'image et l'attractivité du territoire vis-à-vis des ménages, des entreprises, des touristes au sein du futur pôle métropolitain et au-delà.

Enjeu n°15

Un projet d'aménagement partagé notamment par la Communauté de Communes, les communes, les habitants, grâce à une large communication.

La collaboration avec les communes

La collaboration avec les communes et la concertation avec la population lors de l'élaboration d'un document tel que le PLUI est prévue par la loi. Cependant, le niveau de collaboration et de concertation relève de la volonté de chaque territoire.

Le Val de Somme a souhaité dès le départ associé fortement les communes dans la réflexion. Deux référents PLUI ont été désignés par commune. Le rôle de ces référents est de participer, sur toute sa durée, à l'élaboration du PLUI et de faire le relais auprès du conseil municipal.

A l'issue de chaque phase du PLUI, une réunion dédiée est organisée à l'adresse des conseils municipaux des 32 communes du Val de Somme.

Chaque commune a été rencontrée en début de mission, afin d'appréhender les préoccupations, les attentes de chacune d'entre elles. Ces moments ont également permis la collecte d'informations nécessaires. La collaboration avec les communes se fait donc de manière continue et, ce, dès le début des travaux d'étude.



Vernissage au siège de la CC Val de Somme de l'exposition "les maisons traditionnelles de la Somme"

Communes	Référents
Aubigny	Francis ROBIN
	Claude DUFOUR
Baizieux	Marie-Josée VAQUIER
	Mathieu LENAÏN
Bonnay	Denis DEMARCY
	Olivier PETIT
Bresle	Jean-Luc FALOISE
	Jeanine VAQUETTE
Bussy-lès-Daours	Jean-Francis DEVAUX
	Sylvie BRANDICOURT
Cachy	Fabrice SOURDIAUX
	Bertrand DELEAU
Cerisy	Claudie DUTHOIT
	Eric VAQUIER
Chipilly	Patrice VILMANT
	Jean-Luc DELETRE
Corbie	Bernard DELEU
	Gérard GOTTIS
Daours	Philippe DINE
	Stéphane RICHARD
Fouilloy	Bernard BROCHOT
	Philippe BOCQUET
Franvillers	Francis CEDEYN
	Jean-Claude JUSTIN
Gentelles	Xavier COMMECY
	Cécile DUMEIGE
Hamelet	Patrick PETIT
	Daniel TIRACHE
Heilly	Bernadette GALLET
	Philippe LENGLET
Hénencourt	Michel VANDEPITTE
	Gilles ROUSSEL

Communes	Référents
Lahoussoye	Brigitte LEROY
Lamotte-Brebière	Philippe DEBUS
	Geneviève LOJTEK
Lamotte-Warfusée	Frédéric DEHURTEVENT
	Cyrille CAFFIN
Le Hamel	Stéphane CHEVIN
	Manuel CANTARINHA
Marcelcave	Guy DEKERVEL
	Alain SAVOIE
Méricourt-l'Abbé	Guillaume DEMARET
	Christian DE BLANGIE
Morcourt	Didier DEMAISON
	Jean-Michel MARIE
Ribemont-sur-Ancre	Henri GERARD
	Alexandre MOPIN
Sailly-Laurette	Jean-Louis GREVIN
	Simon CATTEAU
Sailly-le-Sec	Thierry MANTEN
	Denis DELSAUX
Treux	Lucien SALMON
	Philippe BOIVIN
Vaire-sous-Corbie	Daniel VAN DEN HOVE
	Gilbert MARQUANT
Vaux-sur-Somme	Philippe GOSSELIN
	Philippe MARTIN
Vecquemont	Jean-Louis BRUXELLE
	Jean-Luc LOGIEST
Villers-Bretonneux	Patrick SIMON
	Benoît DECOTTEGNIE
Warloy-Bailon	Frédéric L'HERAUD
	Philippe D'HALLUIN

La concertation avec la population

En ce qui concerne la concertation avec la population, chaque commune a reçu un cahier de concertation qu'elle tient à la disposition du public à ses heures d'ouverture. Un bilan de ces cahiers sera réalisé avant l'arrêt du projet PLUI (2^{ème} semestre 2019).

La Communauté de Communes du Val de Somme a également mis en place un site internet dédié qui propose dès aujourd'hui un forum de questions/réponse. <http://participation.institut-auddice.com/CCVDS>

Des articles réguliers paraissent dans la presse locale et dans les bulletins intercommunaux.

Les actions à venir

Participation aux Journées du patrimoine

Rencontres et échanges autour de la réhabilitation des maisons traditionnelles.

Vendredi 14 septembre, avec le conseil architectural du CAUE 80. À partir de 16 h 30 - siège de la CCVS.

Découverte de l'évolution de l'habitat rural "les Maisons en Val de Somme"

Mercredis 18 juillet à Marcelcave et 22 août à Daours et Vecquemont. Visites gratuites sur inscription à l'office de tourisme. Places limitées - Tél. : 03 22 96 95 76.

Concours photo "Paysage habité"

Du 11 juin au 11 octobre.

Exposition "Les maisons traditionnelles de la Somme"

Exposition itinérante dans les communes. En partenariat avec le CAUE 80.



Résultats du concours photos (première phase)

Premier prix : M. René OSSART

2^{ème} prix : M^{me} Aurélie TIMON

3^{ème} prix : M. Pascal GUILLEMET

4^{ème} prix : M^{me} Aurélie PARNET

5^{ème} prix : M^{me} Jeannine VAQUETTE



À l'automne 2018, des réunions publiques seront organisées pour les habitants du Val de Somme. Celles-ci auront vocation à présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, clef de voûte du futur PLUI. Une exposition retraçant les ateliers et travaux menés accompagnera ces réunions publiques.

Retour sur notre grande enquête sur notre vie quotidienne

Au printemps dernier, un questionnaire en lien avec le PLUI a été diffusé via le bulletin n°40 intercommunal du Val de Somme. Vous avez été 259 habitants du Val de Somme à y répondre, répartis dans 27 communes sur les 32 concernées dans notre intercommunalité (la commune de Pont-Noyelle appliquant le PLUI de l'ex Bocage-Hallue). En dehors des réponses que vous avez cochées sur vos questionnaires, vous avez fait des commentaires très pertinents que nous ne pouvons tous reproduire ici, mais qui vont alimenter la réflexion des référents PLUI. Le faible nombre de réponses ne donne pas de valeur statistique à ce sondage, mais nous vous faisons une restitution des réponses et remercions tous les participants. Voici les principaux éléments que nous apporte cette enquête.

Qui êtes-vous ? Qui sont les 259 habitants qui nous ont répondu ?

Votre âge

Les 60 ans et plus se sont davantage investis pour répondre.

Les habitants de 40-59 ans représentent 35 % des personnes ayant répondu au questionnaire.

- 60 ans et plus : 40 %
- 40-59 ans : 35 %
- 20-39 ans : 23 %

Votre activité

Les personnes retraitées sont très bien représentées parmi celles qui ont répondu au questionnaire.

- Retraités : 38 %
- Employés : 19 %
- Fonctionnaires : 15 %
- Cadres moyens : 14 %
- Cadres supérieurs : 8 %

Votre ancienneté sur le territoire

Les habitants les plus anciens représentent plus de la moitié des 259 réponses.

- 53 % habitent depuis toujours sur le territoire
- 29 % habitent sur le territoire depuis 10 à 15 ans
- 13 % habitent sur le territoire depuis 1 à 5 ans
- 3 % habitent sur le territoire depuis moins d'1 an

Votre famille

Parmi 259 habitants ayant répondu, vous êtes 79 % à vivre en couple

- 42 % vivent en couple sans enfant
- 37 % vivent en couple avec enfant(s)
- 19 % vivent seuls

Vos réponses

Pourquoi habitez-vous le Val de Somme ?

La proximité de votre travail est importante pour beaucoup d'entre vous.

Parmi vos observations, vous citez le cadre de vie agréable, l'importance d'avoir une gare SNCF à proximité, des commerces, un centre culturel très dynamique, la proximité d'Amiens, la tranquillité pour les enfants, la taille humaine des communes. D'autres ont expliqué leur présence sur le Val de Somme par rapport à des mutations professionnelles.

Option (3 choix) = 627 réponses citées moyenne de 2,4 réponses par questionnaire	Nombre de réponses	Part de réponses
Pour être proche de votre travail	123	20 %
Pour sa situation géographique (voies de communication routières et ferrées performantes, proximité d'Amiens, de Lille et parts, etc.)	83	13 %
Vous y avez grandi et ne l'avez jamais vraiment quitté	81	13 %
Pour la qualité de son cadre de vie (paysage, équipements et services, animations, etc.)	78	12 %
Pour être proche de votre structure familiale	70	11 %
Parce que vous avez eu un coup de cœur pour votre logement	65	10 %
Parce que les niveaux des prix fonciers et immobiliers correspondent à votre budget	63	10 %
Par simple opportunité (votre choix aurait pu se porter sur un autre territoire)	35	6 %
Parce que vous avez eu un coup de cœur pour une commune	24	4 %
Autre	5	1 %

Envisagez-vous de déménager dans les 5 ans à venir ?

83 % des personnes ne pensent pas à déménager à moyen terme.
Vous vous sentez bien sur le Val de Somme et quand vous envisagez de déménager, c'est à 32 % des réponses pour rester sur le territoire.

Envisagez-vous de déménager dans les 5 ans à venir ?	Nombre de réponses	Part de réponses
NON	215	83 %
OUI	41	17 %
Si oui :		
Au sein du Val de Somme	13	32 %
En dehors du Val de Somme	12	29 %
Ne sait pas	14	34 %
Quelle(s) serait(ent) la/les raisons de ce déménagement ? (Option 3 choix, 70 réponses citées)		
Adapter la taille de votre logement à votre famille (logement plus grand ou plus petit)	17	24 %
Autre	13	18 %
Se rapprocher de la ville (ses équipements, commerces et services, etc.)	12	17 %
Se rapprocher de votre emploi/emploi du conjoint/formation	11	16 %
Pour changer votre statut d'occupation (devenir propriétaire, devenir locataire, etc.)	6	8 %
Adapter vos dépenses de logement/déplacement à votre budget général	6	8 %
Pour intégrer un logement adapté (personne à mobilité réduite, personnes âgées, etc.)	3	4 %
Pour intégrer un logement neuf	2	3 %

Quelles seraient, selon vous, les améliorations à mettre en place sur le Val de Somme d'ici 10 à 15 ans ?

Vous souhaitez le maintien et le développement des services de proximité.
Vous êtes aussi très demandeurs en matière de développement de l'emploi, de préservation de l'environnement et de diversification de l'offre de transport. Vous souhaitez que la gare SNCF de Corbie qui constitue une porte d'entrée sur la ville fasse l'objet d'aménagement (accès piéton, vélos, parking).
Vous voulez un développement des communes qui s'intègre dans les paysages, un soutien aux circuits courts, le développement du Bio.

Option (3 choix) = 804 réponses citées moyenne de 3,1 réponses par questionnaire	Nombre de réponses	Part de réponses
Maintenir et développer les services de proximité	199	25 %
Développer l'économie et l'emploi	142	18 %
Préserver et valoriser l'environnement	125	15 %
Varier l'offre de transport (covoiturage, accès à la gare, bus, vélo)	83	10 %
Améliorer les réseaux numériques	76	9 %
Préserver et valoriser le patrimoine	69	8 %
Varier l'offre de loisirs (sport, culture) et de tourisme	50	6 %
Varier l'offre de logement (tailles, formes, location, etc.)	32	4 %
Favoriser le développement agricole	18	2 %
Autre	10	1 %

Dans votre quotidien, l'offre du Val de Somme correspond-elle à vos besoins ?

Vous mettez en avant le commerce pour faire vos courses et le parcours de santé.
Vos réponses montrent qu'il y a encore beaucoup à faire sur le Val de Somme pour répondre à tous vos besoins. Vous pointez aussi le manque de spécialistes (ophtalmo, orthodontiste, gynécologue), le manque de transport en commun entre les communes du Val de Somme et Amiens, l'amélioration des services à domicile pour personnes âgées avec aussi des lieux d'accueil adaptés. Vous souhaitez que se développent les services liés à l'enfance au niveau scolaire et périscolaire et que se réinstalle une présence médicale et paramédicale.

300 réponses citées	OUI	NON	Pas de réponse
Pour votre emploi	29 %	17 %	54 %
Pour votre parcours de santé	42 %	19 %	39 %
Pour vos achats du quotidien (pain, journal, etc.)	57 %	7 %	39 %
Pour vos courses alimentaires	49 %	13 %	36 %
Pour la garde de vos enfants non scolarisés	15 %	6 %	79 %
Pour la scolarisation de vos enfants et la garderie éventuelle	20 %	8 %	71 %
Pour vos loisirs (sports, cultures, sorties, etc.)	38 %	16 %	45 %

Nous résumerons ici en conclusion les contributions de plusieurs habitants : "Pourquoi fait-il bon vivre ici ? Il faut valoriser l'esprit campagne, développer l'offre locale, l'entraide, la proximité et surtout communiquer sur la force de ce territoire."
Merci encore de votre participation.

Le diagnostic,

un état des lieux indispensable pour construire le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Val de Somme est riche d'une histoire connue nationalement et internationalement. Ses paysages sont l'héritage de phénomènes naturels mais aussi du modelage réalisé siècle après siècle par l'homme, notamment au service de l'agriculture. Traversé par le fleuve Somme et irrigué par quelques-uns de ses affluents, le territoire de la Communauté de Communes possède de nombreuses zones humides avec des atouts mais aussi des risques à prendre en compte. Le patrimoine bâti rural est aussi à valoriser.

Les données chiffrées sur la population, l'emploi, la mobilité, la construction de nouveaux logements, le potentiel économique, l'offre d'équipements, la présence des commerces et l'occupation du sol ont permis aux référents de dresser cet inventaire du Val de Somme avec l'aide de différents experts.

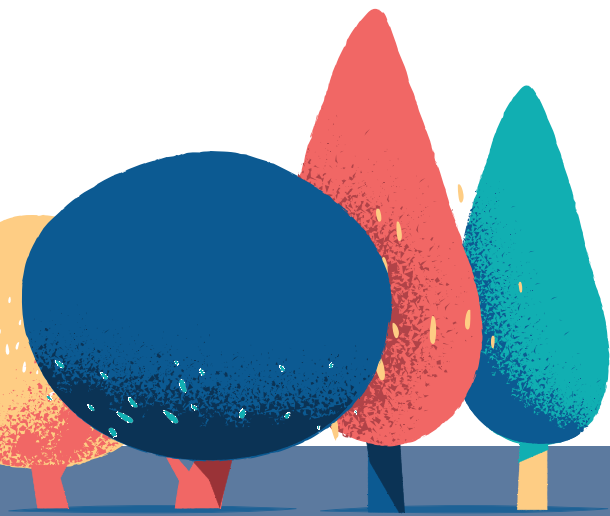
À partir de ce diagnostic, quinze enjeux ont été écrits pour nourrir le débat qui devra permettre de définir les grandes priorités pour notre Communauté de Communes dans les 10 à 15 ans à venir. Avec toujours l'objectif de répondre au mieux aux besoins des habitants du Val de Somme.

Denis DEMARCY, vice-président de la commission
Stratégie / Planification / Communication

La Communauté de Communes a mis en place dans chaque commune un cahier de concertation destiné à recevoir les remarques, observations et questions des habitants. Un site dédié propose également dès aujourd'hui un forum questions/réponses :

participation.institut-auddice.com/CCVDS

Des articles réguliers paraissent dans la presse locale et sur le bulletin intercommunal. Des animations sont également organisées à destination des habitants : concours photos, exposition, réunions publiques, séminaire de réhabilitation.



PLAN
LOCAL
URBANISME
INTERCOMMUNAL